

VI. ÉTAT DETAILLE DU TERRITOIRE ET EVALUATION DES SENSIBILITES

VI.1. Rappels méthodologiques

Ce chapitre traite des caractéristiques et des sensibilités des entités paysagères territoriales et de leurs concordances avec la présence d'éoliennes au sein de la ZIP aux échelles éloignée et rapprochée.

Ce chapitre dresse un **état détaillé** du périmètre d'étude. Il s'agit pour chaque échelle, de décrire le territoire et de détailler précisément les éléments paysagers qui le composent. Seront abordés dans un premier temps les unités de paysages (Caractéristiques générales de l'unité, dynamiques d'évolution, représentation du territoire, le rapport général à la ZIP, les lieux de vie spécifique, le rapport du patrimoine réglementé et non réglementé à la ZIP), puis l'aire d'étude rapprochée (description des lieux de vie, rapport à la ZIP, patrimoine réglementé et patrimoine non réglementé) et enfin le réseau viaire. Pour le réseau viaire, l'approche est réalisée route par route de manière à traiter des séquences paysagères.

Dans chaque paragraphe sera mis en relation le niveau d'enjeu (déterminé préalablement) et établit la relation **avec un développement éolien au sein de la ZIP afin d'évaluer les sensibilités**.

Les conclusions sur les sensibilités découlent des enjeux mais aussi de la prise en compte de la mise en place d'éoliennes au sein de la ZIP : visibilité potentielle du parc éolien, distance par rapport à la ZIP, cohérence paysagère avec un développement éolien sur la ZIP par rapport aux lignes de force du paysage, aux rapports d'échelle, aux autres éoliennes éventuellement construites, etc. (il s'agit de la capacité d'accueil des paysages à un développement éolien sur la ZIP).

Notons qu'à ce stade les sensibilités ne sont pas des impacts car elles se réfèrent à des **effets potentiels** vis-à-vis d'un quelconque développement éolien localisé sur la ZIP. Plus tard dans l'étude, seront abordés les impacts réels d'un projet qui aura alors été défini. Ces impacts découleront des sensibilités définies dans l'état initial de l'étude mais seront plus précis puisqu'ils feront référence à des effets réels.

- **Analyse des perceptions**

L'analyse des sensibilités s'appuie sur un travail de terrain couplé avec la cartographie de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) **potentielle** de la ZIP du projet éolien à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Elle est présentée en page suivante.

Cette ZIV potentielle est une **version de travail** basée sur une **implantation théorique** dite de « **pire impact** » (la ZIP recouverte d'éoliennes de 180m de hauteur, sur une surface maximale). Les données de relief sont issues des courbes de niveau à intervalle de 10 m (SRTM). Les **zones boisées ou bâties ne sont pas prises en compte**.

Cette **ZIV préliminaire est donc maximaliste** : elle ne prend pas en compte le projet éolien finalement développé (nombre de machine, disposition) mais l'ensemble de la zone sur laquelle le projet pourra être développé (la ZIP). Elle permet de cadrer notre travail de terrain, d'identifier les possibles vues de la ZIP en l'absence de tout obstacle visuel, et ainsi de mieux orienter l'état initial. Croisée avec le niveau d'enjeu et la réalité du terrain (obstacles visuels), l'analyse de la ZIV potentielle participe à la définition des sensibilités.

- **Notion de co-visibilité**

La notion de co-visibilité est double, une co-visibilité signifie que deux éléments sont mis en relation par un même regard : l'un étant visible à partir de l'autre **ou** les deux éléments sont embrassés par un même regard depuis un point de vue.

Dans ce rapport, pour plus de clarté nous parlerons de visibilité lorsque la ZIP (ou plus tard le projet éolien) est visible depuis un élément ou lorsqu'un élément est visible depuis la ZIP.

Nous parlerons de co-visibilité lorsqu'un élément et la ZIP (ou plus tard le parc éolien) sont visibles ensembles d'un même regard. Une co-visibilité est directe lorsque l'élément concerné et la ZIP se superposent, elle est indirecte lorsqu'il y a un décalage. Lorsque ce décalage est trop important pour parler de co-visibilité, on parlera de perception selon des champs visuels juxtaposés.






- **Analyse des éléments règlementés**

Pour chaque échelle (éloignée et rapprochée) seront présentés les éléments règlementés. Le niveau d'enjeu sera présenté s'il se détache des niveaux d'enjeux généraux présentés dans la méthodologie de l'inventaire (Cf. **Méthode de travail page 24**) et la sensibilité vis-à-vis d'un développement éolien sur la ZIP sera également présentée.

Pour cela plusieurs critères sont mis en parallèle des enjeux définis préalablement :

- La distance (plus l'élément est proche de la ZIP, plus il est sensible) ;
- La visibilité potentielle et la co-visibilité ;
- La cohérence paysagère vis-à-vis d'un développement éolien potentiel au sien de la ZIP (analyse des lignes de force, de la morphologie, des motifs paysagers...).

Zone d'Influence Visuelle théorique

-  ZIP
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée
-  Zone urbaine
-  ZIV

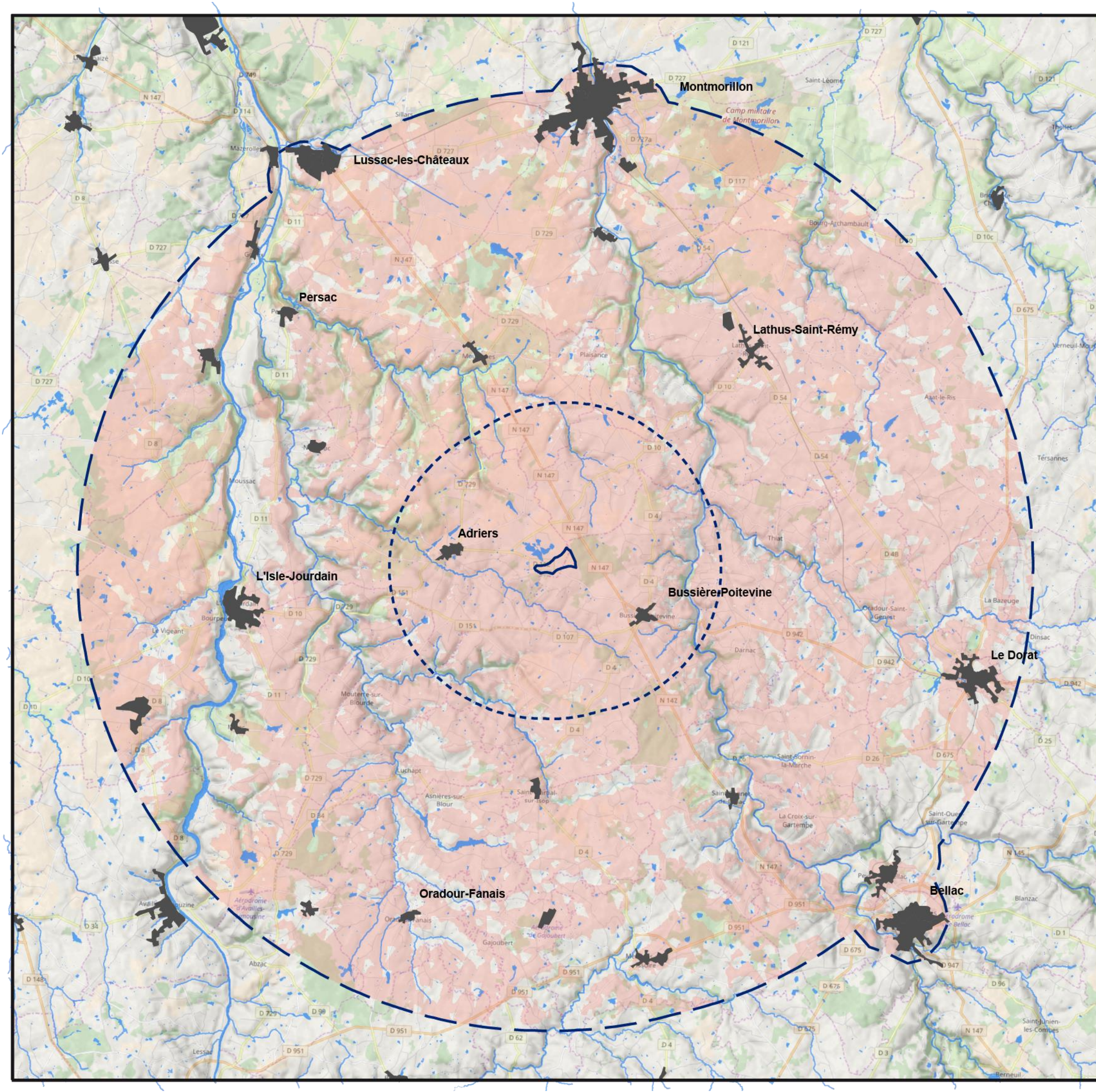
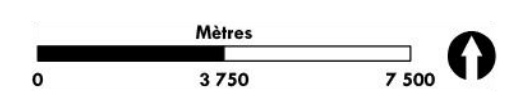


Figure 15 - ZIV théorique du projet éolien du Renard



VI.2. Sensibilité des grandes entités de paysages du territoire d'étude

Source : Atlas régional de Poitou-Charentes (1997-1999), <http://www.paysage-poitou-charentes.org/>

Atlas départemental du Limousin (1999), <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/atlas-des-paysages-en-limousin-paysage-en-limousin-a1483.html>




Une unité paysagère est un territoire dont l'ensemble des caractères : relief, hydrographie, occupation du sol, forme d'habitat et végétation, présente une homogénéité d'aspect. Chaque unité possède donc des caractéristiques géographiques, économiques et sociales, des ambiances et des perceptions globalement similaires. Le travail d'identification des unités paysagères est basé sur les données bibliographiques et complété par un travail cartographique et de terrain.

Le territoire étudié révèle six grandes entités de paysages, définies à partir des atlas paysagers régionaux et départementaux :







1. Vallée de la Vienne et ses affluents
2. Vallée de la Creuse, de la Gartempe et de leurs affluents
3. Les Brandes du Poitou
4. Les Terres de Brandes
5. Les Terres froides
6. La Basse-Marche

L'analyse paysagère à l'échelle des grands paysages, qui permet la distinction de ces six unités, s'appuie sur l'atlas régional des paysages de Poitou-Charentes et de l'atlas départemental du Limousin.

Unités paysagères

-  ZIP
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée

Unités paysagères

-  La Basse-Marche
-  Les brandes du Poitou
-  Les terres de brandes
-  Les terres froides
-  Montmorillon - Les vallées de la Creuse, de la Gartempe et de leurs affluents
-  Les vallées de la Vienne et de ses affluents

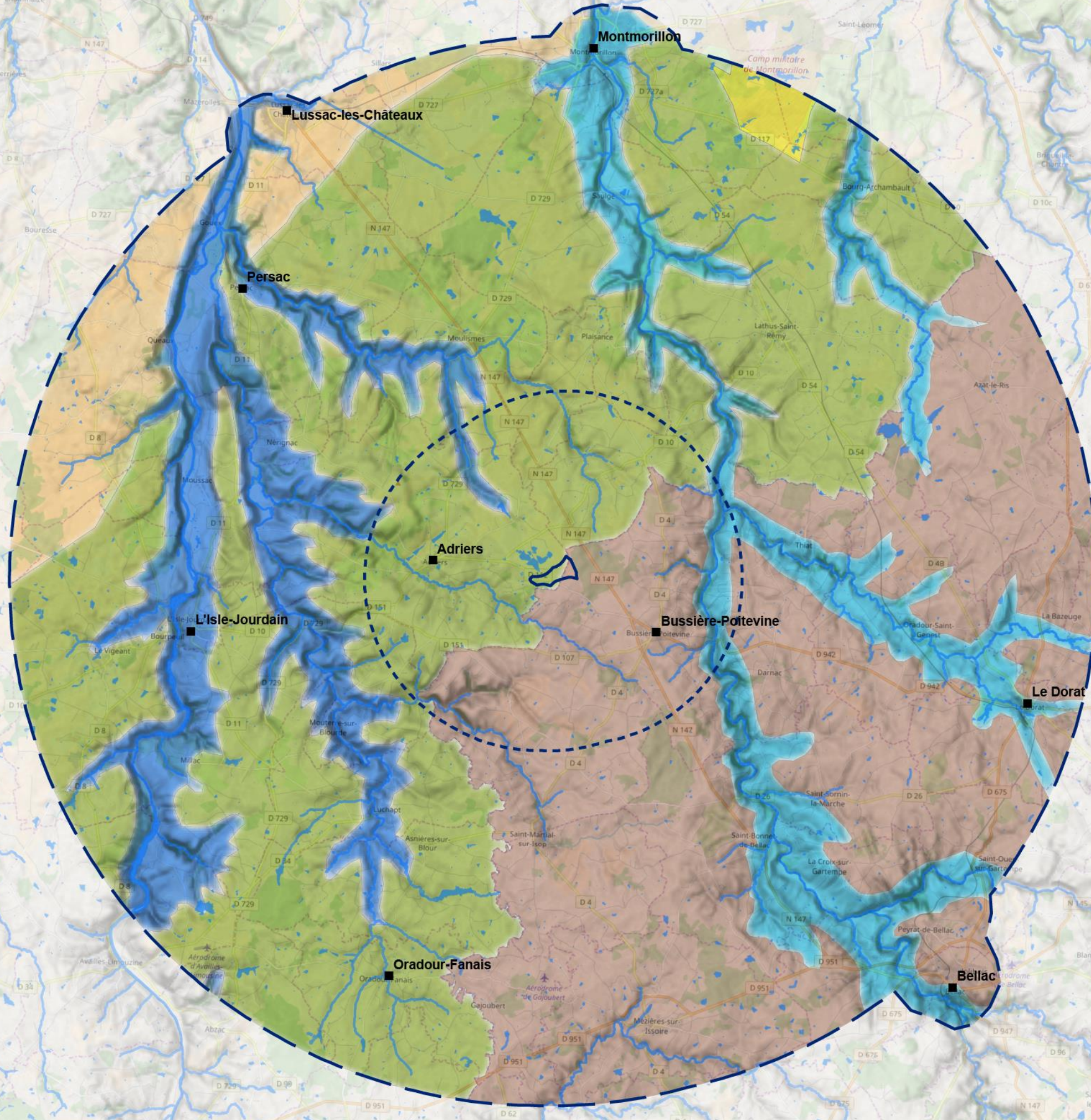
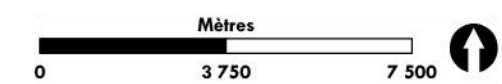
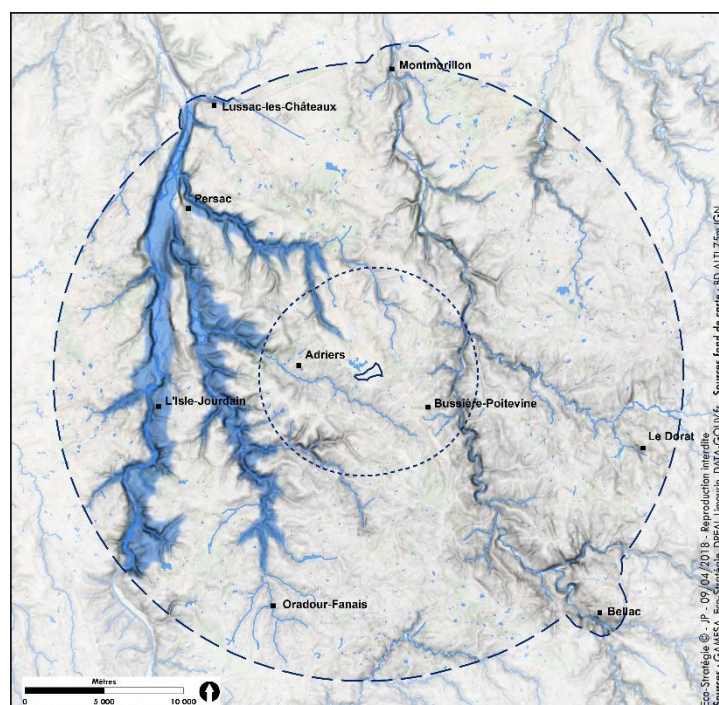


Figure 16 - Carte des unités de paysages régionales



VI.2.1 Vallée de la Vienne et ses affluents



VI.2.1.1. Caractéristiques générales

Principal évènement topographique du territoire, la vallée de la Vienne et ses affluents s'insèrent dans le tissu bocager des Terres de Brandes et des Terres Froides. Toutefois, le réseau bocager dense participe à l'atténuation des singularités paysagères entre les différentes unités paysagères et ces reliefs permettent essentiellement de mettre en scène les structures végétales.

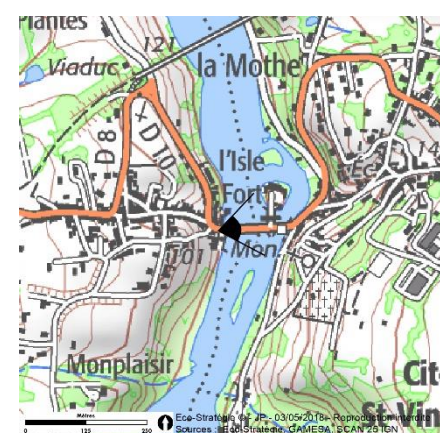
Densément peuplée en comparaison aux territoires de campagne qui la jouxte, la vallée de la Vienne adopte un profil plus ou moins resserré le long de son parcours. Façonnée par l'activité humaine, elle porte les marques d'un développement industriel plus ou moins récent : barrages, viaducs, centrale nucléaire, carrières, etc... Ces activités font partie des composantes territoriales qui participent et animent les paysages de la vallée de la Vienne.

La végétation limite l'appréhension de l'unité paysagère à proximité des berges de la rivière et la vallée de la Vienne se découvre essentiellement depuis les coteaux, le long des axes de circulation. Les villages s'insèrent donc souvent en rebord de vallée, une partie du bâti en situation de belvédère tandis qu'une seconde partie est implantée en fond de vallée (l'Isle Jourdain, Gouex, Queaux). Au contact des Terres de Brandes et de la Vienne, une architecture de granit et d'ardoise apparaît.

- **Dynamiques d'évolution de l'entité**

Les sensibilités de l'unité paysagère sont liées aux phénomènes :

- de déprise agricole visible notamment via les plantations de peupleraies dans les zones humides ;
- de mitage pavillonnaire avec les extensions urbaines de principales villes qui s'étalent sur les coteaux de la vallée.



Photographie 6 – 1819 Vallée de la Vienne depuis le village de l'Isle Jourdain, absence de visibilité en direction de la ZIP (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)



Photographie 7 – 1830 Vallée de la Vienne depuis le village de Queaux : visibilité sur le parc éolien des Terres Froides à Adriers. Absence de visibilité sur le projet éolien du Renard et sur le parc existant Adriers Energies (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)

• **Représentation du territoire**

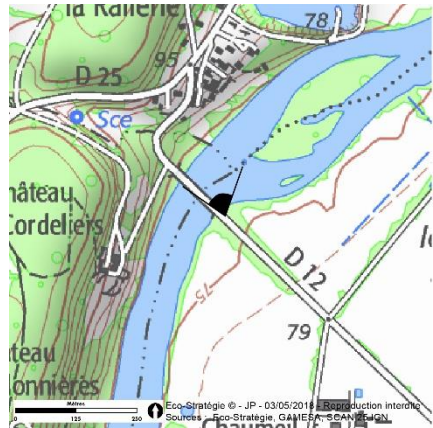
Extrait de l'atlas des paysages régional de Poitou-Charentes

« En tant que motifs, [...] **les vallées dominant très largement les représentations du territoire de Poitou-Charentes, et peuvent être considérées dans leur ensemble comme " emblématiques " des paysages régionaux.** »

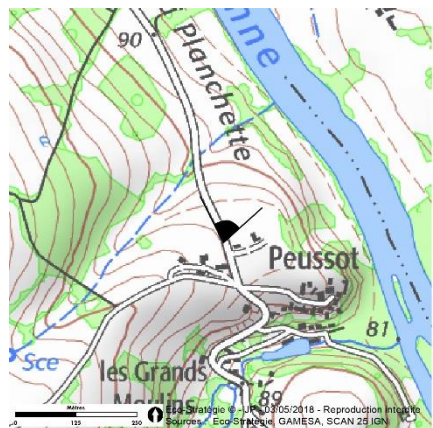
« Il n'y a pas de perception sensible de l'ensemble des vallées : le réseau des communications, routes et chemins n'en autorise pas une lecture continue. Seule, l'approche ponctuelle, lors des franchissements ou sur de (trop) courts tronçons en rive, en autorise une perception par petits sites. Celle-ci recoupe d'ailleurs la répartition des représentations... »

Le relief encadrant le cours de la rivière occasionne quelques belles scènes paysagères notamment à hauteur de la retenue de Jousseau, de l'Isle-Jourdain ou de Chardes où la Vienne prend un visage élargi. Ces espaces, aménagés pour l'accueil du public, sont des lieux privilégiés pour les promeneurs, pêcheurs et plaisanciers.

Le GR48 propose un itinéraire de découverte de cette vallée, de ses villages remarquables et de ses ouvrages en longeant le cours d'eau et ses coteaux. Les perceptions de la vallée de la Vienne sont toutefois marquées par la présence de la centrale nucléaire de Civeaux dont les tours et les fumées apparaissent régulièrement à l'horizon ainsi que par les éoliennes d'Adriers.



Photographie 8 – 1833 Hameau de la Rallerie sur les versants de la vallée de la Vienne (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)



Photographie 9 – 1828 Vue sur la vallée de la Vienne et le village de Queaux depuis la sortie nord du hameau de Peussot, commune de Queaux (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)



Photographie 10 – 1826 Perceptions de la vallée de la Vienne depuis les Terres de Brandes, visibilité partielle et lointaine sur la ZIP (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)

VI.2.1.2. Rapport à la ZIP sur l'aire d'étude éloignée

- **Relations visuelles et perceptions générales depuis l'unité paysagère**

Du fait de la distance éloignée du site d'étude, la topographie de la vallée de la Vienne et de ses affluents est suffisante pour les exclure naturellement de la zone d'influence visuelle théorique de la ZIP. Ainsi, **le fond de vallée n'est pas concerné par des visibilité sur la ZIP.**

Toutefois, les coteaux des différentes rivières sont soumis à des visibilité potentielles puisqu'elles sont

situées au sein de la zone d'influence visuelle théorique de la ZIP (Cf. **Figure 15 page 35**). **La végétation** dense liée à la structure bocagère du territoire d'étude et à la ripisylve des rivières **limite fortement les relations visuelles au projet** (co-visibilités). Ainsi, les échappées visuelles sur les vallées s'effectuent au sein de fenêtres végétales et revêtent un caractère ponctuel, voire furtif lorsqu'il s'agit de vue le long d'axe de circulation. Quelques perceptions existent en période hivernale, en arrière-plan des haies.

Uniquement concernée par des co-visibilités ponctuelles et éloignées, la **sensibilité globale** de l'unité paysagère vis-à-vis d'un quelconque aménagement de 180m de hauteur au sein de la ZIP est **faible**.



Photographie 11 – 1935 Vallée de la Grande Blourde depuis le hameau de la Reue, visibilité partielle sur la ZIP (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)

- **Lieux de vie spécifique**

L'Isle-Jourdain

Situé sur les coteaux de la vallée de la Vienne, la ville de l'Isle Jourdain possède une position de belvédère avec une vue imprenable sur les paysages emblématiques de la rivière. De ce fait, elle présente un **niveau d'enjeu modéré** en dehors de tout projet.

Exclue de la Zone d'Influence Visuelle théorique de la ZIP, l'Isle Jourdain ne possède pas de visibilité directe sur la ZIP de 180m de hauteur depuis son centre-ville, ni depuis les rives de la Vienne. Elle est toutefois concernée par des visibilité partielles depuis la RD 10 (Cf. **Photographie 15 page 41**), ainsi que par des co-visibilités indirectes depuis la RD 8 et la RD 110 à l'ouest de Bourpeuil. Ces relations visuelles sont grandement atténuées par la végétation arborée ainsi que par la distance au site d'étude.

Notons que l'église **Saint-Paixent (MH.7)** située au sein du tissu bâti n'est pas directement concernée par des visibilité en direction de la ZIP. Les sensibilités de l'édifice résident dans la RD 10 qui jouxte le monument et qui est concernée par des visibilité sur les parcs éoliens existants et en arrière-plan, sur la ZIP. Cette dernière reste toutefois grande partie masquée par la végétation et si des visibilité sont possibles, elles seront extrêmement partielles (bout de pales). Ainsi, le **niveau de sensibilité** de l'Isle Jourdain est **faible**.



Photographie 12 – 1818 Eglise Saint-Paixent depuis la RD 10 (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)

Lussac-les-Châteaux

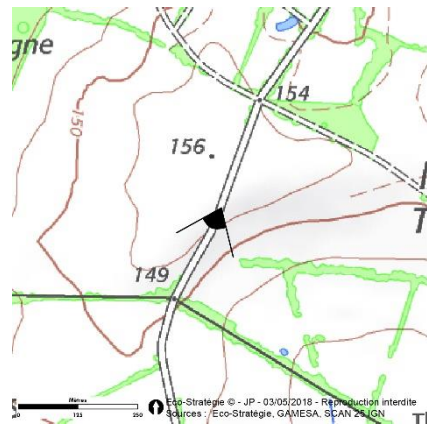
Lussac-les-Châteaux s'inscrit à la confluence entre le ruisseau de l'Arrault et de la Vienne dans un site naturel singulier. Avec ses 4 monuments historiques, **son niveau d'enjeu en dehors de tout projet est modéré**.

Toute la partie de la ville située dans le creux topographique formés par les rivières se trouve hors de la ZIV de la ZIP. Les limites sud et est de Lussac-les-Châteaux sont concernées par des visibilité potentielles qui ne sont pas effectives : en effet, la végétation bocagère qui structure les paysages des Terres Froides ne permet que peu d'échappées visuelles sur le plateau et la ZIP de 180m de hauteur est masquée par les haies se succédant sur des plans plus ou moins éloignés de l'observateur. Le **niveau de sensibilité de Lussac-les-Châteaux** vis-à-vis de la ZIP est **négligeable**.

Ainsi, les différents **monuments historiques (MH.8 à 11)** : Maison du 15^e siècle, Grotte de la Marche, Ermitage, Château -ancien -) ne sont pas concernés par des visibilité ou co-visibilités en direction de la ZIP.



Photographie 13 – 1837 Maison du 15^e siècle, actuel musée de la Préhistoire (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)



Photographie 14 – 1824 Relation visuelle entre la vallée de la Vienne, l'Isle-Jourdain et la ZIP depuis la RD 110 au nord-ouest de l'Isle-Jourdain (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)



Photographie 15 – 1818 Visibilités partielles sur la ZIP au sein d'une fenêtre visuelle depuis la RD 10 à l'est de l'Isle-Jourdain (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)



Photographie 16 – 1839 Visibilité potentielle extrêmement partielle et lointaine en direction du projet éolien du Renard en sortie est de Lussac-les-Châteaux (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)



Photographie 17 – 1838 Etang de Lussac-les-Châteaux et reste de l'ancien château (MH.11) (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)

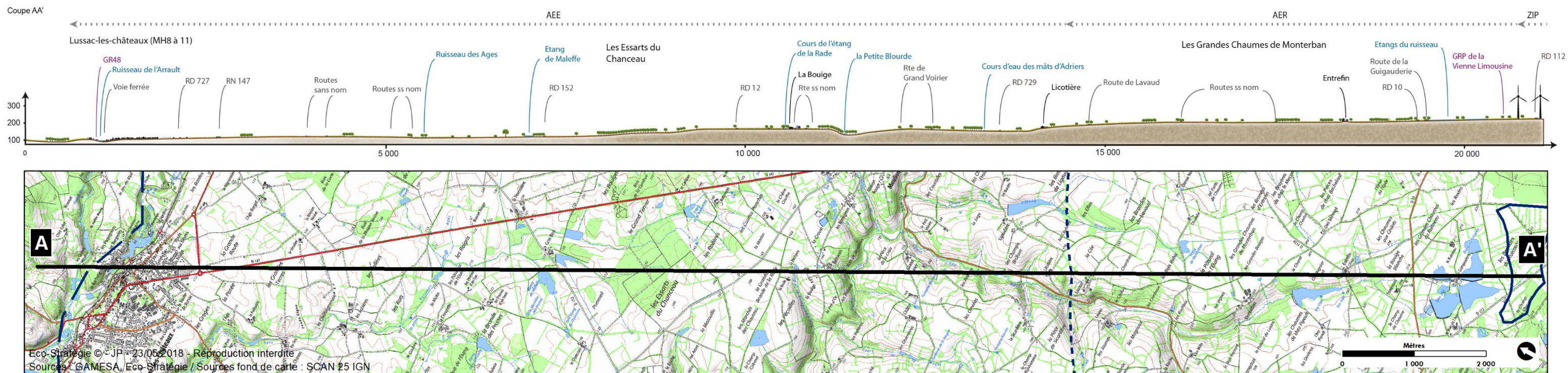


Figure 17 -Coupe AA' de Lussac-les-Châteaux à la ZIP

*Afin de révéler la topographie de façon pertinente, l'échelle verticale (hauteurs) est différente de l'échelle horizontale (longueurs). Cette déformation de la coupe permet d'exprimer clairement les reliefs et les visibilitées en direction de la ZIP qui ne seraient pas lisibles avec des échelles similaires. En aucun cas elle n'influe sur l'occupation du sol. Notons que les éoliennes disposées au sein de la ZIP sont à titre indicatif et ne correspondent pas à un projet réel. Leur hauteur est de 180 m.

VI.2.1.1. Rapport du patrimoine réglementé à la ZIP

Les monuments historiques présents à Lussac-les-Châteaux (MH.8 à MH.11) présentent une sensibilité négligeable vis-à-vis de la ZIP du fait de l'absence de visibilité effective aux abords des monuments et de l'absence de co-visibilité majeure (relation visuelle grandement atténuée par la végétation, au sein de fenêtre ponctuelle).

- **Les églises**

Les **églises** de Le Vigeant (**MH. 6**) et de Persac (**MH. 22**) sont insérées dans un tissu bâti dense qui ne permet pas d'échappées visuelles en direction de la ZIP. De plus, la végétation des rebords de vallée ne permet pas de relation visuelle de co-visibilité entre les clochers de ces églises et la ZIP du Renard. **Leur niveau de sensibilité est donc négligeable.**



Photographie 18 – 1820 Eglise de Le Vigeant (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)

Les sensibilités faibles de l'église **Saint-Paixent (MH.7)** à l'Isle-Jourdain ont été décrites précédemment (Cf. **Lieux de vie spécifique page 40**).

- **Les châteaux**

Le **château du Fougeret MH.28** et le **château de la Messelières MH. 29** (restes) sont situés sur la commune de Queaux, sur le coteau ouest de la vallée de la Vienne. Bien qu'ils soient ponctuellement visibles depuis le coteau opposé, ce sont des propriétés privées dont les abords ne sont pas accessibles. La végétation arborée dense qui les entoure bloque les échappées visuelles en direction de la ZIP. Ainsi, bien que des visibilitées extrêmement partielles et lointaines soient possibles, leur **niveau de sensibilité vis-à-vis de la ZIP est considéré négligeable.**



Photographies 19 et 20 – 1827 et 1832 Château du Fougeret et château de la Messelières à Queaux (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)

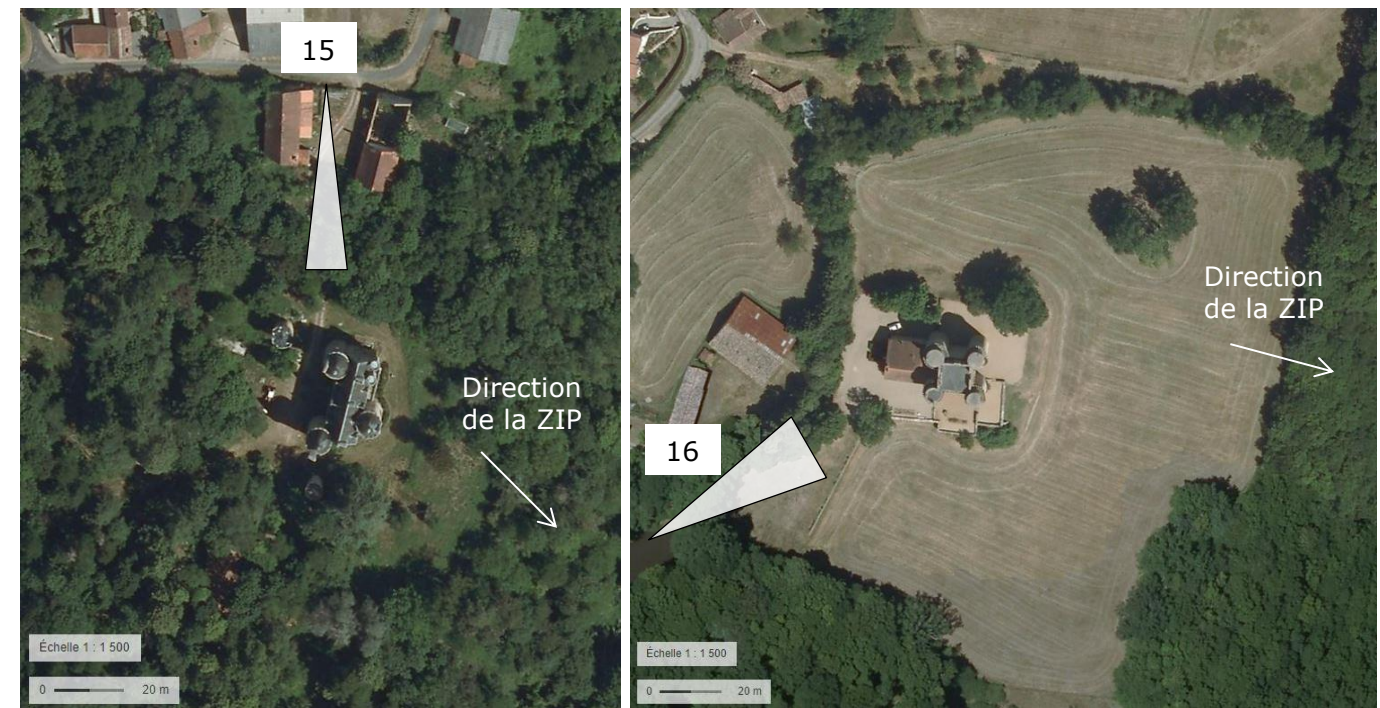


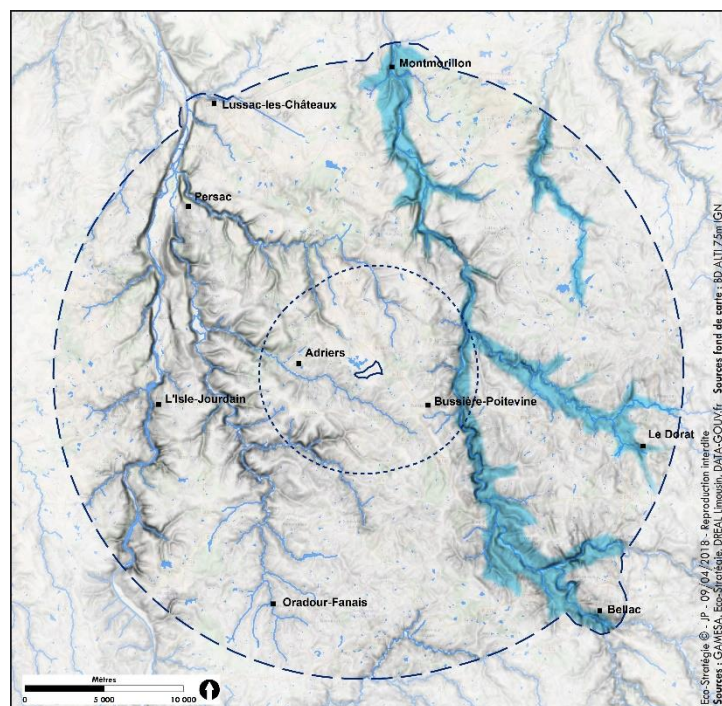
Figure 18 – Photographie aérienne du Château de Fougeret (MH.28) et du château de Messelières (MH.29) (Source : photographie aérienne issue de Géoportail)

Le **château de la Mothe MH.23** à Persac est inséré dans le tissu bâti du village : à l'est du monument la végétation arborée et le tissu pavillonnaire se succèdent empêchant toute échappée visuelle vers le plateau et vers la ZIP. Ainsi, le **niveau de sensibilité de l'édifice vis-à-vis de la ZIP est négligeable.**

- **Site classé**

Le **site des 3 chênes du pont de l'Ane (SC.2)** est classé depuis 1944 et se localise le long de la RD 729, au sud du Hameau de Pouillac. Ces trois chênes ne se distinguent pas particulièrement du reste de la végétation et se fondent dans la ripisylve du ruisseau de l'étang de la Fontaine. Au sein de cette végétation dense, il n'existe pas de visibilité sur le projet et ce site classé présente un **niveau de sensibilité négligeable** vis-à-vis d'un quelconque aménagement de 180m de hauteur au sein de la ZIP.

VI.2.2 Vallée de la Creuse, de la Gartempe et de leurs affluents



VI.2.2.1. Caractéristiques générales

Le territoire d'étude est traversé plus particulièrement par la vallée de la Gartempe et par ses affluents. Cette dernière se jette dans la Creuse bien plus au nord, aux abords du village de La Roche Posay.

La vallée de la Gartempe s'inscrit dans un paysage de bocage, dans un site naturel emblématique qui fait l'objet de nombreuses protections réglementaires (5 sites inscrits, 1 site classé) : son profil varié alternant entre calmes méandres et rapides encaissés s'associe au patrimoine local pour offrir des scènes extraordinaires. Les Portes de l'Enfer et le saut de la Brame font partie des sites naturels emblématiques au cœur de falaises et de chaos granitiques donnant un aspect torrentueux à la rivière ou à ses affluents. Spectacle sur le plan visuel et sonore, il s'agit également de sites d'intérêt touristique pour les promenades et les activités d'escalade, de pêche à la mouche ou de canoë kayak.

« Bien que minoritaires en surface dans les territoires qu'elles occupent, certaines vallées ont un statut d'effigie paysagère : elles jouent alors à l'échelle d'un pays un rôle comparable à celui de monuments emblématiques de villes. » Extrait de l'atlas des paysages de Poitou-Charentes

Si quelques points hauts et ruptures de pentes ouvrent ponctuellement des vues sur la vallée de la Gartempe et sur ses affluents, les rivières demeurent globalement confidentielles. En effet, la végétation bocagère des plateaux est dense, souvent associée à des massifs forestiers et limite les perceptions des cours d'eau.

Sur le territoire d'étude, Montmorillon, Pays d'Art et d'Histoire, et Bellac s'inscrivent le long de la vallée de la Gartempe. Elles présentent des vues en balcon mettant en scène leur positionnement le long de la vallée et constituent des pôles démographiques et économiques importants.

• Dynamiques d'évolution de l'entité

Occupée il y a quelques décennies par des moulins, la vallée de la Gartempe a perdu aujourd'hui son rôle économique. Les anciens moulins restaurés ont été transformés en résidences secondaires ou en gîtes pour l'accueil touristique.

Quelques fronts verticaux de peupleraies viennent menacer les points de vue sur les rivières. Notons que le conservatoire régional des espaces naturels est chargé de la gestion de certain tronçon de la vallée de la Gartempe.

• Représentation du territoire

Par leur couverture bocagère dense, les plateaux bocagers qui entourent la vallée et ses affluents limitent les perceptions de la rivière à quelques points de vue ponctuels. La fermeture des paysages, la présence de chaos rocheux et l'accessibilité restreinte du cours d'eau amplifient cette image de rivière sauvage.

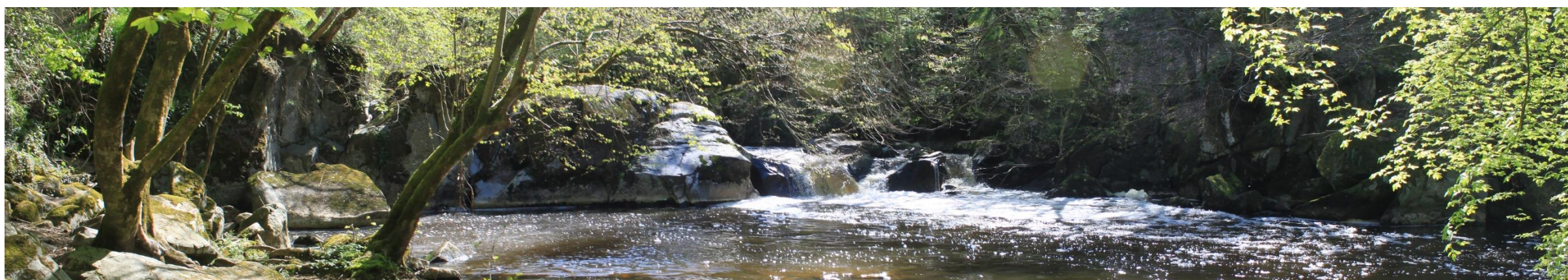
La création d'un itinéraire de randonnée de Pays « Tour de la Vienne Limousine », longeant la vallée de la Gartempe de Lathus-Saint-Rémy jusqu'à Montmorillon, reflète la reconnaissance locale des qualités paysagères de la vallée.



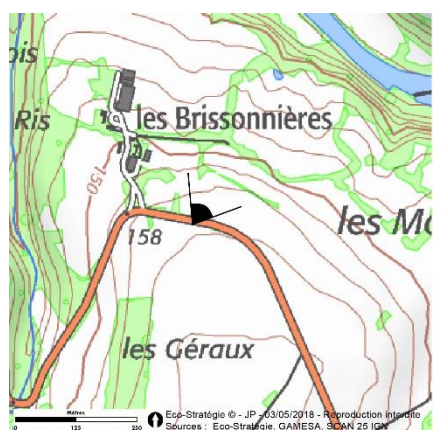
Photographie 21 – 1911 Vallée de la Gartempe depuis les abords du Pont Saint-Martin, absence de visibilité en direction de la ZIP (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)



Photographie 22 – 1869 Vallée de la Gartempe à proximité du hameau de Massugeon Saint-Rémy, absence de visibilité sur le projet éolien du Renard (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)



Photographie 23 – 1868 Site classé du Saut de la Brame, affluent de la Gartempe (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)



Photographie 24 – 1873 Vallée de la Gartempe à proximité du hameau Les Brissonnières (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)

VI.2.2.2. Rapport à la ZIP sur l'aire d'étude éloignée

• Relation visuelle et perceptions générales de la ZIP

La topographie de la vallée de la Gartempe et de ses affluents, associée à la distance relative du projet éolien du Renard permet d'exclure globalement la vallée de la Gartempe de la zone d'influence visuelle de la ZIP du projet éolien. Ainsi, même lorsque la ZIV couvre très ponctuellement le cours d'eau, la végétation dense qui l'accompagne ne permet pas d'échappée visuelle effective sur les plateaux. **Le fond de vallée n'est donc pas concerné par des visibilitées sur la ZIP.**

Comme pour la vallée de la Vienne, les coteaux des différentes rivières sont toutefois soumis à des visibilitées potentielles puisqu'elles sont situées au sein de la zone d'influence visuelle théorique de la ZIP (Cf. **Figure 15 page 35**). Notons que la vallée de la Gartempe est sensiblement plus proche du projet éolien du Renard que la vallée de la Vienne et la rive droite est orientée favorablement vis-à-vis du projet. Toutefois, la végétation dense liée à la structure bocagère des plateaux entourant les vallées et à la ripisylve des rivières limite les relations visuelles au projet (co-visibilité). Les échappées visuelles sur les vallées revêtent un caractère ponctuel même si les perceptions sont plus franches en période hivernale, en arrière-plan des haies.

Du fait de cette proximité avec la ZIP et des relations visuelles effectives avec le site d'implantation potentielle, la sensibilité globale de l'unité paysagère vis-à-vis de la ZIP est modérée.

• Lieux de vie spécifiques

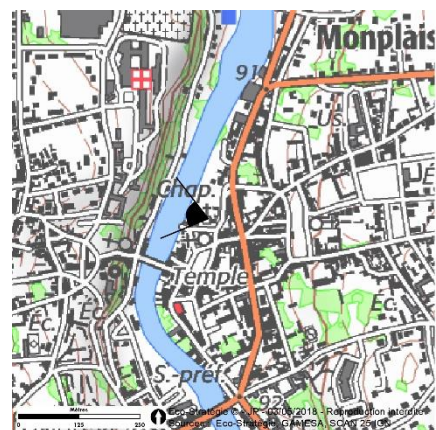
Montmorillon

Malgré le fait que Montmorillon se trouve en grande partie située au sein de la zone d'influence visuelle théorique de la ZIP, la végétation dense qui se succède sur les terres de Brandes et sur les terres froides ne permet pas d'échappée visuelle significative en direction de la ZIP. Ainsi, aucune visibilité ou co-visibilité effective ou significative n'a été relevée que ce soit depuis le centre-ville où ses abords. Ainsi, les monuments historiques du centre-ville (MH.12 à MH.15, MH.19 et MH.20), le Site Patrimonial Remarquable (SPR1) et le site inscrit du « quartier Brouard et ses abords » (SI.6) ne sont pas concernés par des effets visuels liés à la ZIP et **le niveau de sensibilité de Montmorillon est négligeable.**

Bellac

Bien que Bellac soit partiellement situé au sein de la ZIV théorique, les visibilitées en direction de la ZIP ne sont globalement pas effectives. En effet, la densité de la végétation de la Basse Marche et des Terres Froides ne permet pas d'avoir des horizons ouverts et la topographie n'est pas suffisamment marquante pour permettre de grands dégagements visuels. Aucune vue effective en direction de la ZIP n'a été relevée depuis le centre-ville ou depuis ses abords et de ce fait le **niveau de sensibilité de Bellac est considéré comme négligeable.**

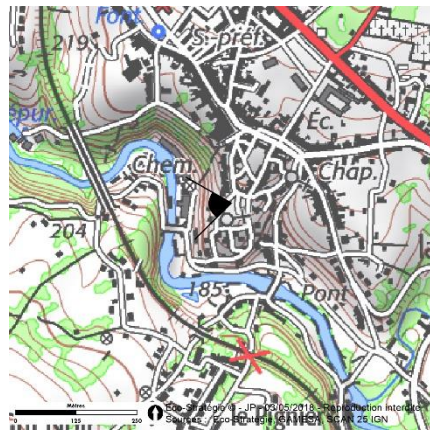
Le niveau de sensibilité du patrimoine réglementé (MH. 36 à 38 et site inscrit du « centre ancien de Bellac » SI. 1) est également négligeable.



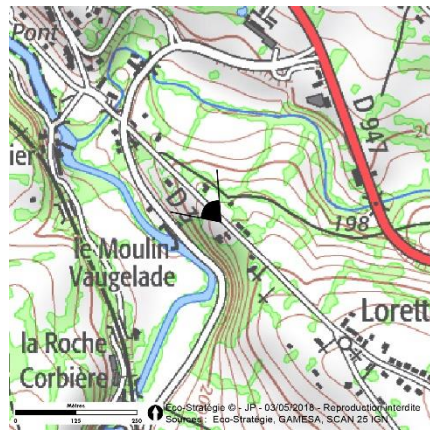
Photographie 25 – 1845 Vallée de la Gartempe dans le centre-ville de Montmorillon – panorama environ 180° - absence de visibilité sur la ZIP (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)



Photographie 26 – 1847 Absence de visibilité en direction de la ZIP depuis la RD 727 A à Montmorillon (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)



Photographie 27 – 1953 Vallée de la Gartempe dans le centre-bourg de Bellac – panorama environ 180° - absence de visibilité sur la ZIP (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)



Photographie 28 – 1 Absence de co-visibilité avec la silhouette urbaine de Bellac depuis la route de Lorette au sud-est (Source : Google Earth Pro, août 2016)

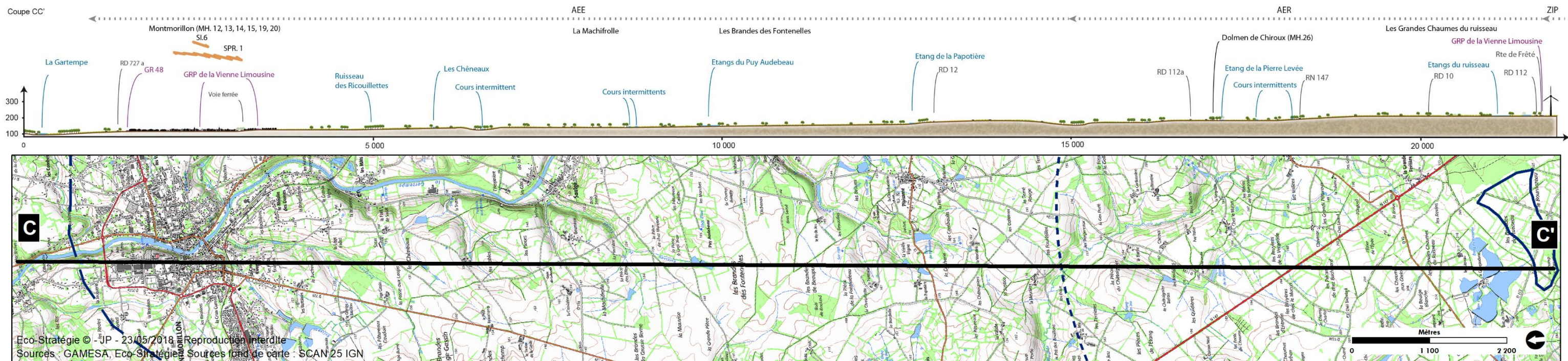
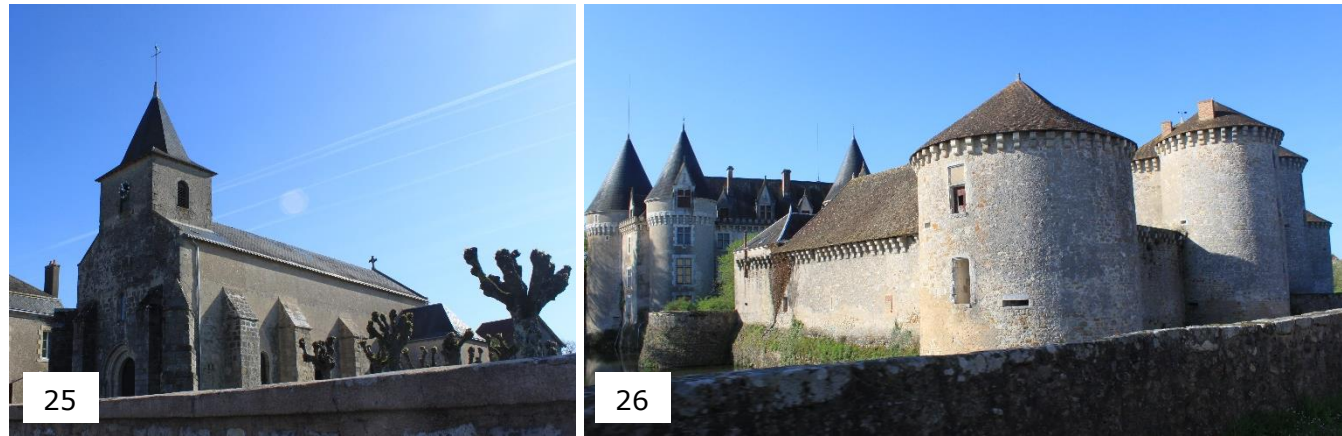


Figure 19 - Coupe CC' de Montmorillon à la ZIP en passant par le Dolmen de Chiroux (MH.26) sur l'aire d'étude rapprochée

*Afin de révéler la topographie de façon pertinente, l'échelle verticale (hauteurs) est différente de l'échelle horizontale (longueurs). Cette déformation de la coupe permet d'exprimer clairement les reliefs et les visibilités en direction de la ZIP qui ne seraient pas lisibles avec des échelles similaires. En aucun cas elle n'influe sur l'occupation du sol. Notons que les éoliennes disposées au sein de la ZIP sont à titre indicatif et ne correspondent pas à un projet réel. Leur hauteur est de 180 m.

VI.2.2.3. Rapport du patrimoine réglementé à la ZIP

L'**Eglise Saint-Laurent (MH.1)** et le **château (MH.2)** de Bourg-Archambault sont situés dans le village, en rebord de la vallée du Salleron. Depuis l'église Saint-Laurent, les échappées visuelles en direction de la ZIP sont bloquées par le tissu bâti et par le mur entourant le domaine du château. L'église n'étant pas concerné par des co-visibilités avec la ZIP et de ce fait, ses **sensibilités** sont **négligeables**.



Photographie 29 et 30 – Eglise Saint-Laurent (MH.1) et Château de Bourg Archambault (MH.2) (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)

Le château quant à lui occupe une situation de belvédère vis-à-vis de la vallée du Salleron. Toutefois, la végétation dense qui entoure les douves à proximité du château et, plus loin, qui accompagne la vallée du Salleron, forme un écran visuel sur les paysages alentour. En période hivernale, des vues éloignées et atténuées par les successions de branchages sont possibles en direction de la ZIP, notamment depuis les fenêtres sud de l'édifice. Notons toutefois que le château ne se visite pas et n'est donc pas accessible au public. Son **niveau de sensibilité** vis-à-vis de la ZIP est **faible**.



Figure 20 – Photographie aérienne de l'église Saint-Laurent et du château de Bourg d'Archambault (Source : photographie aérienne issue de Géoportail)

L'**ancienne chapelle de Saulgé (MH. 31)** se trouve hors de la ZIV théorique de la ZIP et de ce fait, n'est pas concerné par des visibilité sur le projet depuis ses abords. Toutefois, des co-visibilités indirectes existent depuis la RD 116 à l'est du village. En effet, ce versant met en scène la vallée de la Gartempe et la silhouette du village grâce à des fenêtres visuelles dans le réseau bocager. La ZIP du Renard dépasse au-dessus de la végétation du plateau d'en face. Si ces visibilité restent extrêmement ponctuelles en été du fait du feuillage des haies, elles disparaissent à travers les branchages en période hivernale. Le caractère dynamique des perceptions, la végétation arborée

dense et la distance importante à la Zone d'Implantation Potentielle sont des éléments qui atténuent grandement les effets visuels de la ZIP et de ce fait, le **niveau de sensibilité de l'ancienne chapelle de Saulgé est faible**.



Photographie 31 – 1878 Ancienne Chapelle de Saulgé (MH.31)

• Les châteaux

La Gartempe est accompagnée de nombreux petits châteaux qui se mettent en scène dans les paysages sauvage et torrentueux de la vallée. On trouve ainsi :

- Le **Donjon de Lenest (ou de Lenet) (MH. 32)**. Situé sur le plateau surplombant la Gartempe, il s'agit de l'ancien château et maison forte des seigneurs de Lenest dont il ne reste aujourd'hui que quelques murs et le donjon, ruiné et dépourvu de toiture. Propriété privée, il ne se visite pas, excepté lors des journées du patrimoine.

Bien que la végétation limite grandement les perceptions de la vallée et des plateaux, des visibilité lointaines sur la ZIP existent depuis les abords du monument. En effet, l'horizon est perceptible à travers les branchages et la partie supérieure de l'aménagement (pales) pourra être perçu. Des co-visibilités extrêmement partielles peuvent exister. Ainsi, les perceptions restent fortement atténuées et le **niveau de sensibilité** de l'édifice vis-à-vis de la ZIP de 180 m de hauteur est **faible**.



Photographie 32 – Vue aérienne du Donjon de Lenest (ou de Lenet) (Source : photographie issue du site internet communal, saulge.fr)

- Le **Château de la Côte-au-Chapt (MH. 40)**. Situés sur la rive gauche de la Brame, s'élèvent les restes du donjon de la Côte au Chapt. Ainsi localisé, l'édifice n'est pas directement concerné par des visibilité en direction de la ZIP. La tour est toutefois concernée par des co-visibilités indirectes, fortement réduites par la végétation depuis la rive est de la vallée de la Brame. Le **niveau de sensibilité de l'édifice est faible**.



Photographie 33 – 1866 Co-visibilité indirecte et réduite avec le donjon du Château de la Côte-au-Chapt depuis la rive est de la vallée de la Brame (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)

- **Le Château de Montagrier (MH. 50)**. C'est aujourd'hui une propriété privée qui ne se visite pas. Entouré d'une végétation arborée dense (bois, bosquet), les visibilités en direction de la ZIP du projet ne sont pas possibles. Ces mêmes boisements protègent l'édifice des co-visibilités et le **niveau de sensibilité est négligeable**.



Figure 21 et Photographie 34 – Photographie aérienne du château de Montagrier (Source : photographie aérienne issue de Géoportail)

- **Le Château de Bagnac (MH. 51)**. Aujourd'hui en ruines, ce château est protégé des visibilités et co-visibilité en direction de la ZIP du fait de la présence d'une végétation arborée à ses abords. Son **niveau de sensibilité est jugé négligeable**.

• Les ponts

La Gartempe et ses affluents sont franchis grâce à des petits ouvrages dont certains font partie des édifices protégés au titre des monuments historiques :

- Le **Pont du Cheix (MH.41)**, sur les communes de Dinsac et de La Bazeuge, et le **Pont du Moulin de la Barre (MH.42)**. Ils enjambent la Brame et de ce fait sont situés dans un creux topographique. Ils ne sont ainsi pas concernés par des visibilités ou co-visibilités en direction de la ZIP et leur **niveau de sensibilité est négligeable**.



Photographie 35 – 1893 Pont du Cheix (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)

- **Le Vieux pont de Beissat sur la Gartempe (MH.49)** sur les communes de Saint-Ouen-sur-Gartempe et de Peyrat-sur-Bellac. Ce pont enjambe la Gartempe au nord du village de Bellac. Les coteaux de la vallée le protègent des visibilités et co-visibilité en direction de la ZIP de 180m de hauteur et de ce fait, **ses sensibilités sont négligeables**.

Les monuments historiques **MH.12 à MH.15, MH.19, MH.20, MH. 36 à 38** se localisent dans les villes de Bellac et de Montmorillon et ne sont pas concernés par de quelconques visibilités ou co-visibilités avec la ZIP. Leur **niveau de sensibilité** est donc **négligeable**. Il en est de même pour les sites inscrits « Centre ancien de Bellac » (**SI. 1**) et « Quartier Brouard et ses abords » (**SI.6**) et le SPR de Montmorillon (**SPR1**).

• Sites inscrits et sites classés

Au vu du caractère emblématique des vallées au sein du territoire d'étude et des paysages particuliers que présente la vallée de la Gartempe, les sites inscrits et classés suivants présentent un **niveau d'enjeu très fort** en dehors de tout projet.

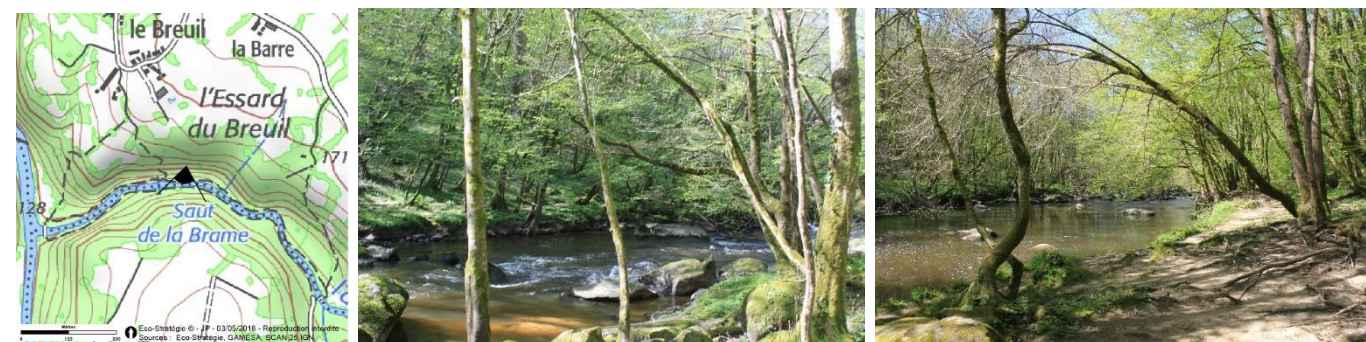
Vallée de la Gartempe en aval du pont Saint-Martin (SI. 2)

Comme pour l'ensemble de l'unité paysagère, cette portion inscrite de la vallée de la Gartempe est concernée par des visibilités sur la ZIP uniquement depuis la rive droite de la rivière. Ces vues restent ponctuelles mais peuvent prendre de l'ampleur lorsqu'on se rapproche de l'aire d'étude rapprochée, notamment depuis les lieux habités (hameaux Les Brousses, de Boismeunier, etc.). Les perceptions sont toutefois atténuées par la présence d'une végétation dense et reste ponctuelles. Ainsi, le **niveau de sensibilité** est évalué à **modéré**.

Rives de la Gartempe (SI. 7) et Vallée de la Gartempe (SC. 1)

Ce site inscrit et ce site classé correspondent aux rives de la Gartempe sur une largeur d'environ 1km dans la traversée de la commune de Lathus-Saint-Rémy. Cinq moulins et une dizaine de hameaux sont compris dans le site.

Plus rapprochée du site d'étude, la vallée de la Gartempe est ici mise en co-visibilité avec la ZIP du projet éolien du Renard depuis la rive droite. Ces perceptions sont notables aux abords du hameau de Peux-Pintureaux. Elles sont toutefois entrecoupées de longues période où la végétation arborée masque la ligne d'horizon et le **niveau de sensibilité du site est évalué à modéré.**



Photographies 36 et 37 – Site du Saut de la Brame (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)

Saut de la Brame (SI. 3)

Le saut de la Brame se trouve à la limite avec l'aire d'étude rapprochée, à sa confluence avec la vallée de la Gartempe. Bien que situé au sein de la ZIV de la ZIP, la ripisylve ne permet pas de percevoir les coteaux de la vallée ou la limite avec le plateau. Ainsi, les vues de ce site sont plutôt des scènes rapprochées sur le cours d'eau et les passages torrentueux entre les blocs de granite. Notons toutefois que depuis le sentier d'accès au site, des visibilitées partielles existent. Le projet n'est pas perceptible depuis le site en lui-même mais depuis le départ du sentier au hameau Le Breuil. Le **niveau de sensibilité est donc évalué faible.**

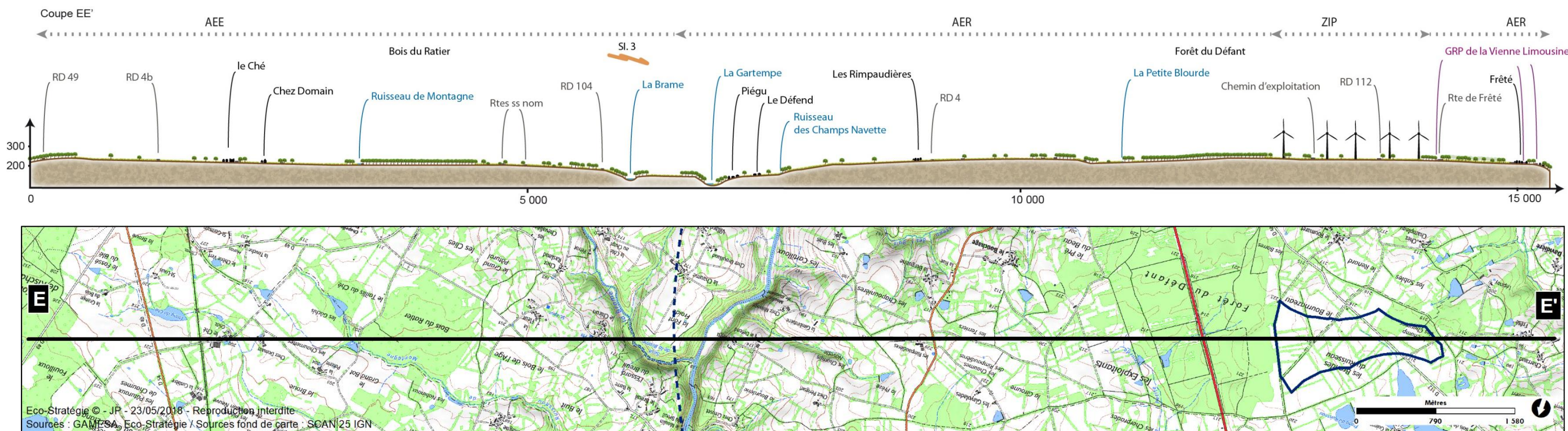
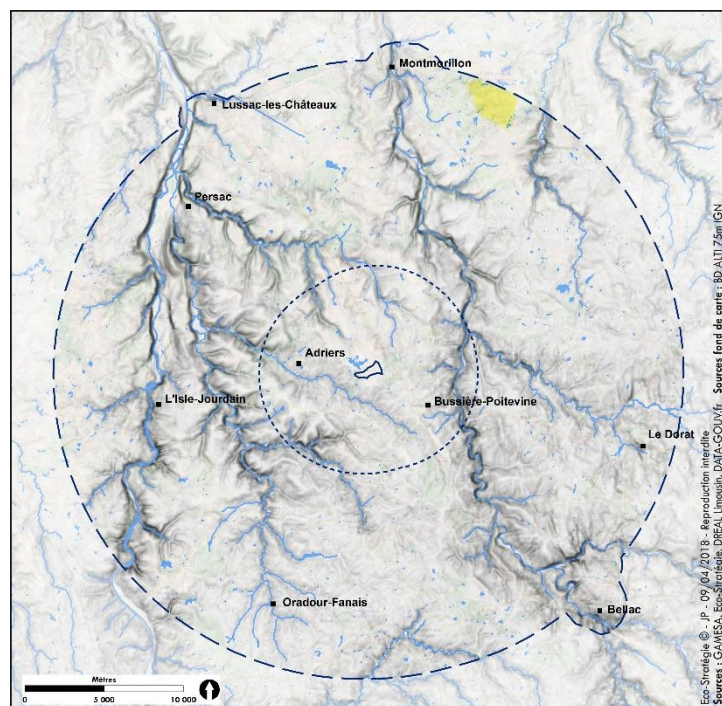


Figure 22 - Coupe EE' de Frété dans l'aire d'étude rapprochée à la RD 4b en passant par la ZIP et le Saut de la Brame (SI.3)

*Afin de révéler la topographie de façon pertinente, l'échelle verticale (hauteurs) est différente de l'échelle horizontale (longueurs). Cette déformation de la coupe permet d'exprimer clairement les reliefs et les visibilitées en direction de la ZIP qui ne seraient pas lisibles avec des échelles similaires. En aucun cas elle n'influe sur l'occupation du sol. Notons que les éoliennes disposées au sein de la ZIP sont à titre indicatif et ne correspondent pas à un projet réel. Leur hauteur est de 180 m.

VI.2.3 Les Brandes du Poitou



VI.2.3.1. Caractéristiques générales

Les brandes du Poitou ou **brandes Montmorillonaises** se localisent sur un plateau de faible altitude (entre 130 à 150 mètres) au nord-est du territoire d'étude. Elles occupent une surface extrêmement réduite et présentent un **intérêt paysager particulier** lié à la diversité des milieux qu'elles abritent et aux pratiques économiques et sociales dont elles résultent.

En effet, le terme de « brandes » signifie « **brûler** » en vieux français. Au 19^e siècle, les brandes occupaient un vaste territoire (80 000 hectares en 1862) : utilisée traditionnellement par la population locale pour les usages quotidiens (litière ou fourrage pour les animaux, combustible, fabrication des toitures, des balais et palissades), la forêt en place est également exploitée de façon intensive pour alimenter en combustible les forges à minerai de fer des zones alentour. Pour régénérer la fertilité des sols, ces terres sont régulièrement brûlées. Cette **longue surexploitation du territoire** a appauvri un sol déjà naturellement pauvre le rendant complètement incultivable. Le manque d'intérêt économique et l'abandon progressif des pratiques agraires ont conduit à une régression importante des surfaces de Brandes, qui se limitent aujourd'hui à quelques **reliques** disparates au sein des Terres de Brandes et des Terres Froides. Ces paysages reliques constituent la mémoire de ce qu'étaient autrefois les paysages de brandes du Poitou.

Le territoire d'étude est concerné par le **camp militaire de Montmorillon** (1 650 ha au total) qui abrite le plus grand territoire de brandes d'un seul tenant (900 ha). Grâce à l'occupation militaire (inaccessibilité au public), le site a peu évolué et s'est enrichi au niveau de la biodiversité : il présente une **mosaïque de milieux naturels** comme les étangs, les mares tourbeuses, les friches à ajoncs et prunelliers, la brande à bruyère à balai, les forêts de chêne, ... ce qui permet une grande **diversité végétale et animale**.

- **Dynamiques d'évolution de l'entité**

A l'abandon, les milieux naturels tendent à se fermer et à disparaître avec leur cortège végétal spécifique. Une convention a été signée entre l'armée et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes pour la gestion et l'entretien des milieux, de la faune et de la flore.



Photographie 38 – 1854 Paysages au sud du terrain militaire de Montmorillon, hameau de la Pierre Soupeze, absence de visibilité en direction de la ZIP (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)

- **Représentation du territoire**

L'occupation militaire de cette unité paysagère ainsi que le désintérêt économique et social dont elle fait l'objet limite les représentations iconographiques ou photographiques de ces paysages. Ces dernières se limitent donc à l'imaginaires et aux témoignages historiques : un territoire pauvre, recouvert de grande bruyère, de genêt et d'ajonc et d'une végétation arborée à croissance difficile.

VI.2.3.2. Rapport à la ZIP sur l'aire d'étude éloignée

En grande partie non accessible au public, les Brandes du Poitou sont également éloignées de la ZIP du projet éolien du Renard. Ainsi, la végétation dense des bocages des Terres Froides et de la brande elle-même empêche les visibilités effectives en direction de la ZIP.

Notons que des vues extrêmement partielles (bout de pales) et lointaines seront ponctuellement possibles depuis la RD 117 au sud de l'unité paysagère. Ainsi, malgré le caractère remarquable de ces paysages, leur **niveau de sensibilité** vis-à-vis du développement éolien au sein de la ZIP est **faible**.

VI.2.3.3. Rapport du patrimoine règlementé à la ZIP

Seuls les **vestiges gallo-romains de Mazamas (MH.30)** se localisent au sein de cette entité. Ils se trouvent hors de la ZIV théorique de la ZIP et de ce fait, leur **sensibilité** est **négligeable**.



Photographie 39 – 1855 Vestiges gallo-romains de Mazamas (MH.30) dans les Brandes du Poitou (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)

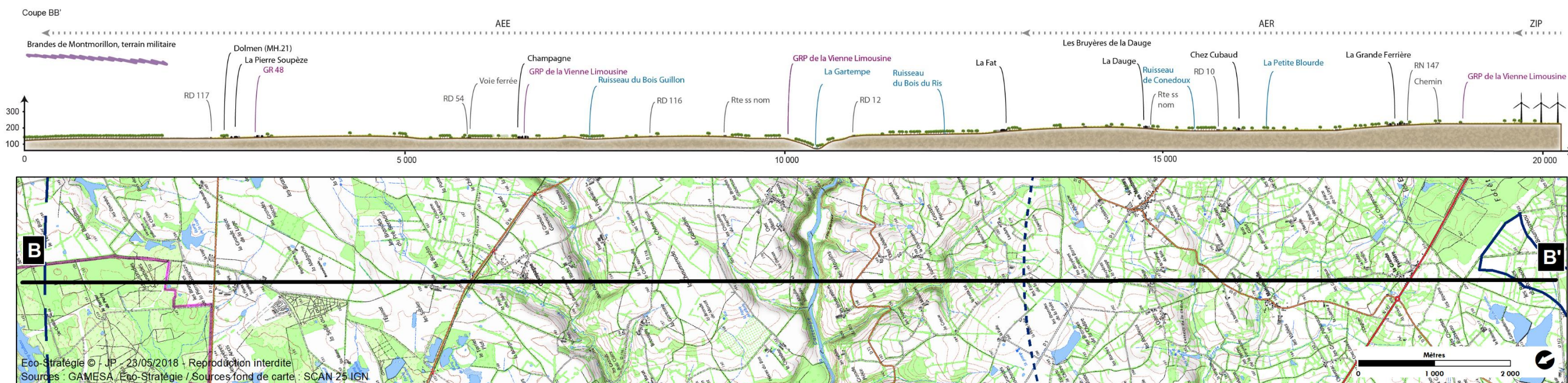
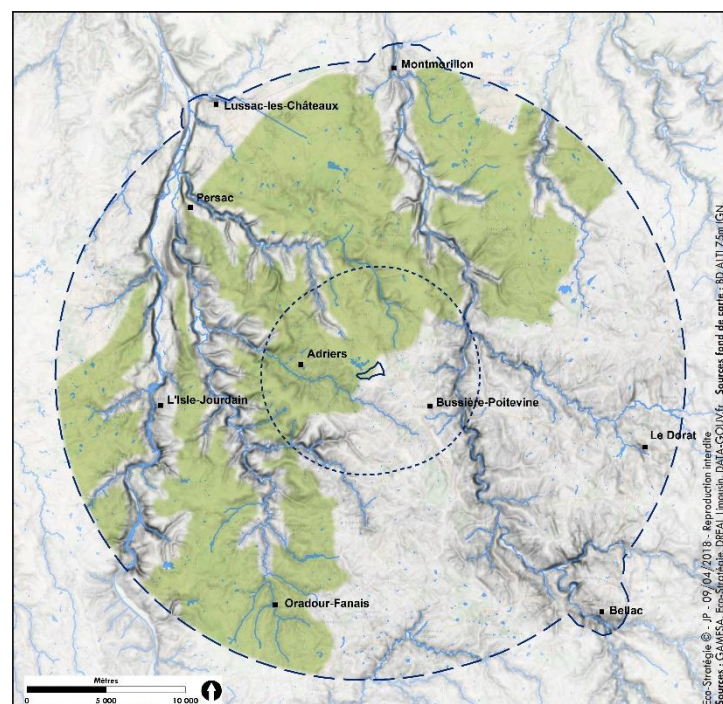


Figure 23 - Coupe BB' des Brandes de Montmorillon à la ZIP

*Afin de révéler la topographie de façon pertinente, l'échelle verticale (hauteurs) est différente de l'échelle horizontale (longueurs). Cette déformation de la coupe permet d'exprimer clairement les reliefs et les visibilitées en direction de la ZIP qui ne seraient pas lisibles avec des échelles similaires. En aucun cas elle n'influe sur l'occupation du sol. Notons que les éoliennes disposées au sein de la ZIP sont à titre indicatif et ne correspondent pas à un projet réel. Leur hauteur est de 180 m.

VI.2.5 Les Terres froides



VI.2.5.1. Caractéristiques générales

Constituant une grande partie du territoire d'étude, les Terres Froides marquent l'extrémité du massif central, dans la continuité de la Basse-Marche. Cette unité paysagère se caractérise par la présence d'un bocage resserré constitué de haies arborées (chênes, châtaigniers, etc.) laissés en port libre, accompagnés d'une strate arbustive dense. Celles-ci accompagnent à la fois les routes, les chemins, l'eau et moins régulièrement, les limites parcellaires alternant entre long effets de couloir et scènes bucoliques où les animaux paissent. Les parcelles délimitées par le bocage accueillent le pâturage bovin et ovin, quelques cultures de céréales et de nombreux étangs et mares (pisciculture). Les massifs forestiers sont fragmentés et de petite taille, sur des collines découpées par un réseau hydrographique dense.

Les villages se situent le plus souvent en point haut, au creux d'un vallon naissant, près d'une source, ou en rebord de vallée. Les hameaux et fermes isolées sont dispersés sur les hauteurs. La forme des constructions (fermes-blocs déjà limousines), leur donnent une certaine austérité qui participe à la constitution de l'ambiance « montagnarde » que l'on retrouve dans l'appellation même des terres froides.

• Dynamiques d'évolution de l'entité

Le territoire est marqué par les évolutions des pratiques agricoles. De manière paradoxale, le réseau de haies est soumis soit à la transformation (progressive ou brutale) vers des bocages déstructurés, soit vers le boisement spontané, notamment en fonds de vallons entraînant un effet "bouchage".

• Représentation du territoire

L'appellation des « terres Froides » évoque une représentation mentale de terres de transition, annonçant déjà les paysages du Massif Central. On trouve ainsi vers Mouterre-sur-Blourde la dénomination de "petite Suisse" ou "Suisse Poitevine" pour désigner des bocages sans grand rapport avec les pâturages des Alpes

Les représentations picturales ou photographiques des bocages de la région sont peu nombreuses. Le paysage bocager ne présente pas facilement de vue d'ensemble, sinon en avion ou du haut des châteaux d'eau et s'appréhende plutôt lors des déplacements.

« Le bocage procure souvent l'idée d'une campagne pastorale, arborée, variée, calme, authentique et composée de petites scènes au sein desquelles les arbres, les prés, les animaux offrent un cadre de vie accueillant » Extrait de l'atlas des paysages de Poitou-Charentes.



Photographie 41 – 1941 Les Terres Froides depuis le sud de Moulismes le long de la N147 (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)

VI.2.5.2. Rapport à la ZIP sur l'aire d'étude éloignée

L'unité paysagère des Terres Froides accueille une partie de la ZIP. De ce fait, elle est plus particulièrement concernée par les relations visuelles rapprochées qui seront explicitées par la suite, dans la description détaillée de l'aire d'étude rapprochée.

Globalement, sur l'aire d'étude éloignée, les visibilitées sont fortement limitées par le réseau bocager arboré ou arbustif (ou les deux) et les plans successifs de végétation rendent le projet relativement discret.

Toutefois, une différenciation s'opère dans les perceptions entre l'est et l'ouest, la limite étant plus ou moins formalisée par la RN 147 : à l'est, le réseau bocager est très dense avec des strates arborées et arbustives fournies ne permettant pas d'avoir des vues dégagées sur la ligne d'horizon. Lorsqu'il y a des vues, c'est à l'occasion d'une entrée de parcelle, très ponctuelle, qui met en scène les bocages

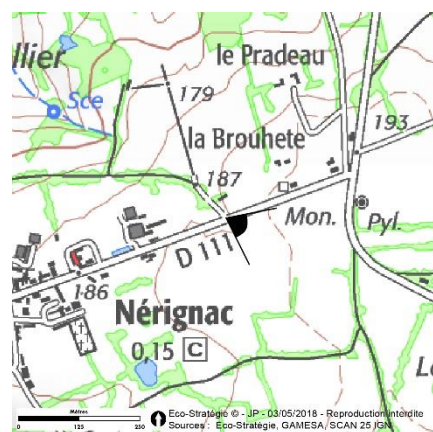
rapprochés et les pâturages ceinturés par une ligne arborée de second plan. Ainsi, les axes de circulation forment de long couloir, souvent opaque et la ZIP ne se laisse deviner qu'en arrière-plan des haies, en période hivernale, grâce au mouvement plus lent du second plan.

A l'ouest, le réseau est plus lâche, les ouvertures visuelles sont plus fréquentes le long des axes de circulation, avec des haies arborées aérées ou arbustives taillées basses, parfois même disparaissant. Des parcelles de cultures céréalières apparaissent laissant deviner la transition progressive avec les terres de Brandes (Cf. **Photographie 44 ci-dessous**).

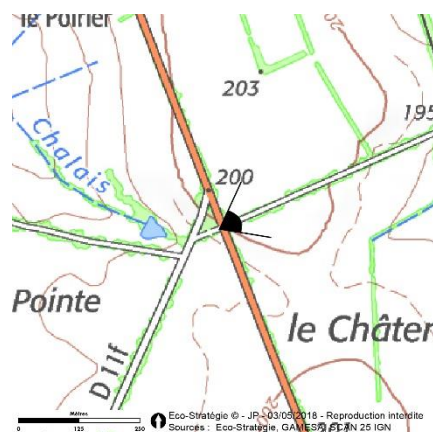
Ainsi, dans les deux situations, des vues sur la ZIP de 180m de hauteur existent. Selon le gradient de végétation, le caractère ponctuel de ces visibilitées est plus ou moins marqué. Globalement, la ZIP reste discrète, lointaine et le **niveau de sensibilité** de l'unité paysagère vis-à-vis d'un quelconque projet de 180m de hauteur développé au droit de la ZIP est **faible** sur l'aire d'étude éloignée.



Photographie 42 – 1858 Les Terres Froides au nord de Lathus-Saint-Rémy, dans l'est du territoire d'étude (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)



Photographie 43 – 1937 Les Terres Froides le long de la RD 111 à la sortie de Nérignac (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)



Photographie 44 – 1927 Visibilité partielle sur la ZIP depuis les Terres Froides le long de la RD 11 au sud-ouest du territoire d'étude (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)

VI.2.5.3. Rapport du patrimoine réglementé à la ZIP

- Les églises, croix et lanternes

L'**Eglise Saint-Maurice (MH. 4)** à Lathus-Saint-Rémy est insérée dans un tissu bâti relativement dense et les ouvertures visuelles qui peuvent exister à proximité de l'édifice donnent sur un horizon arboré ne permettant pas de vue sur la ZIP. Toutefois, l'édifice est soumis à des co-visibilités partielles depuis la rue du château. Ces relations visuelles indirectes sont grandement atténuées par l'horizon boisé qui s'interpose en avant de la ZIP ne laissant voir que la partie supérieure du futur aménagement. Ainsi, le **niveau de sensibilité** de l'église vis-à-vis de la ZIP du Renard est **faible**.



Photographie 45 – 2 Co-visibilité réduites entre l'église Saint-Maurice et la ZIP depuis la rue du château à Lathus-Saint-Rémy (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)

Située dans le hameau de Moussac sur la commune de Montmorillon, l'**Eglise Saint-Martin (MH. 18)** est accompagnée d'une **lanterne aux morts (MH. 17)**, et un peu plus au sud, d'un **montjoie en pierre (MH.16)**. La distance importante à la ZIP permet à la végétation et aux habitations qui constituent le hameau de masquer complètement les parcs éoliens existants et la ZIP. De ce fait, le **niveau de sensibilité** de ces édifices est **négligeable**.



Photographie 46 – 1853 Eglise Saint-Martin, lanterne aux morts et montjoie en pierre (MH 18, 17, et 16) dans le hameau de Moussac (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)



Photographie 47 – 1853 Absence de visibilité sur la ZIP et les parcs éoliens existants depuis le hameau de Moussac (abords de l'église Saint-Martin) (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)

Bien que situé au sein de la ZIV théorique, le village de Plaisance s'inscrit dans une topographie peu favorable aux vues sur les paysages des Terres Froides et sur la ZIP du Renard. Ainsi, le **Presbytère (MH. 24)**, l'**Eglise Notre-Dame (MH. 25)** et les **Croix de cimetière et caveaux (MH. 27)** ne présentent pas de vues effectives possibles en direction de la ZIP et aucune co-visibilité n'a été relevée. Leur **niveau de sensibilité est négligeable**.

L'**Eglise Saint-Martin (MH.34)** à Oradour-Fanais est située à 16 km de la ZIP et est entourée d'une végétation importante qui ne permet pas d'échappées visuelles sur la ZIP. Son **niveau de sensibilité est négligeable**.



Photographie 48 – 1968 Eglise Saint-Martin (MH.34) à Oradour-Fanais (Source : ECO-STRATEGIE, le 18 avril 2018)

• **Les châteaux**

Le **Château du Cluzeau (MH.3)** se trouve au cœur du hameau agricole du Cluzeau, constitué de corps de ferme, de hangar et d'une maison d'habitation. Les propriétaires accueillent une clientèle touristique dans un gîte aménagé dans le hameau (site internet référençant le gîte) mais le château en lui-même n'est pas habité. Entouré de haies arborées et arbustives, le château ne présente pas de visibilité en direction de la ZIP et aucune co-visibilité n'a été relevée. Ainsi, son **niveau de sensibilité est évalué à négligeable**.



Photographie 49 – 1864 Château du Cluzeau (MH.3) à Lathus-Saint-Rémy (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)

• **Les dolmens**

Les **Dolmens (MH.5, MH.21)** à Lathus-Saint-Rémy, Montmorillon, et le **Dolmen de la Bassetière I (MH. 33)** à Sillars sont situés le long d'axes de circulation ou à proximité de hameaux. Bénéficiant d'une reconnaissance très limitée, ils sont souvent absents des panneaux d'indication touristique et sont isolés au milieu d'un champ, d'un bois ou des brandes. Ainsi, la végétation qui les accompagne ne permet pas de visibilité en direction de la ZIP et leur **niveau de sensibilité est négligeable**.



Photographie 50 - 1886 Dolmen à Lathus-Saint-Rémy (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)

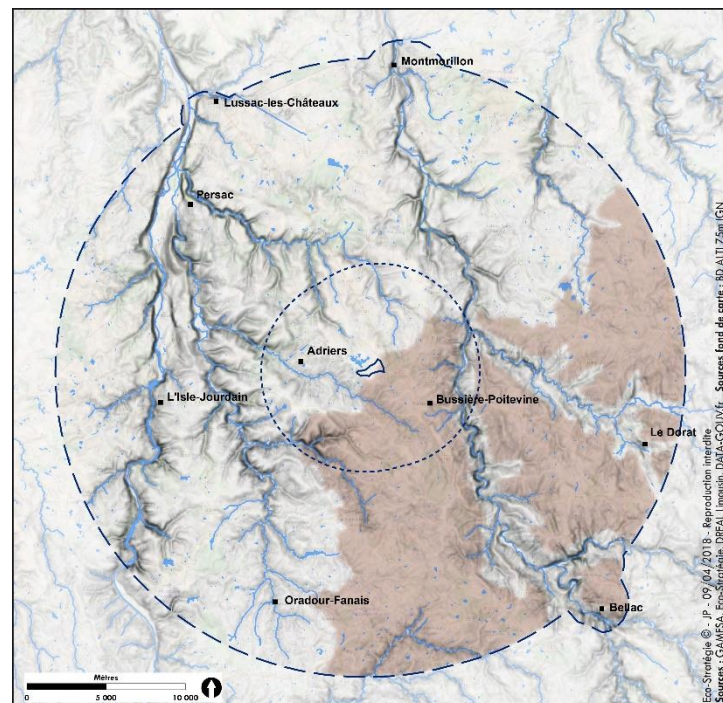


Photographie 51 – 1854 Dolmen à Montmorillon (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)

• **Les sites inscrits et sites classés**

Le **Chêne pédonculé (SC.3)** à Lathus-Saint-Rémy est classé depuis 1926. Il est situé le long de la RD 54 mais n'est pas indiqué par une signalisation particulière. Ainsi, bien qu'il présente un port majestueux, il ne se distingue pas aisément des autres chênes de bord de route. Les visibilités en direction de la ZIP n'existent pas depuis ses abords, les haies successives formant un écran opaque. Son **niveau de sensibilité vis-à-vis d'un quelconque aménagement de 180m de hauteur au droit de la ZIP est négligeable**.

VI.2.6 La Basse-Marche



VI.2.6.1. Caractéristiques générales

Le plateau de la Basse-Marche constitue la partie nord-est de la région historique et culturelle de la « Marche ». La « Marche » correspond à l'ancien comté de la Marche (10^e siècle), étiré sur environ quatre-vingts kilomètres, faisant la transition entre les possessions des comtes du Poitou, ducs d'Aquitaine et celles du roi de France. C'était également la terre de transition entre les langues d'oc et d'oïl. Aujourd'hui cette dénomination de « Marche » est restée, et la Basse-Marche désigne les territoires du nord de la Haute-Vienne, entre Massif Central, bassin parisien et bassin aquitain, dont l'ancienne capitale était Le Dorat.

L'unité de la Basse-Marche occupe un vaste plateau d'environ 70 km de long pour 30 km de large. Entaillé par les vallées dont la principale est celle de la Gartempe, le plateau de la Basse-Marche présente un relief aplani au sein duquel la perception des paysages varie selon les replats monotones du plateau ou les franchissements des vallées. La Basse-Marche forme un paysage marqué par son occupation de pâturages et de bocage : dans ce secteur, toutes les parcelles, en culture ou en herbe, quelle que soit leur taille, sont encloses de haies.

Partout où la roche granitique est affleurante, au fur et à mesure de la mise en culture, l'épierrage a permis la constitution de murs de pierres sèches sur lesquels s'appuie la haie. Ces constructions soulignent les relations entre le bâti villageois et les champs, en particulier le long des chemins. Bien que cette clôture soit fragile vis-à-vis de l'élevage ovin et bovin, elle procure un charme particulier à ce type de bocage.

L'habitat est dispersé. Souvent perchés sur les rebords de vallées, les bourgs et les villages principaux ouvrent des vues en balcon sur la campagne de la Basse-Marche.

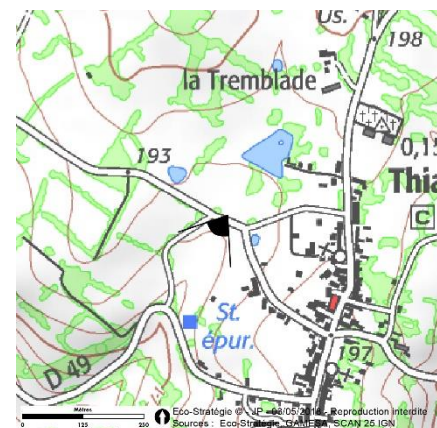
• Dynamiques d'évolution de l'entité

Les centres urbains attirent les populations plus jeunes et le caractère rural et enclavé du territoire tend à provoquer une diminution de la population.

L'agrandissement et le regroupement de parcelles conduit localement progressivement à la suppression des haies intercalaires ; il arrive même parfois que l'on assiste à la disparition du bocage sur de vastes espaces. Toutefois ces dynamiques sont très lentes comparé à certains territoires et on observe paradoxalement, en parallèle, à des enrichissements progressifs.

• Représentation du territoire

Comme pour les Terres Froides, les représentations picturales ou photographiques des bocages de ce territoire sont peu nombreuses. La Basse-Marche véhicule une image d'une campagne paisible et d'un territoire agricole imprégnés des modes de vie ruraux. Le paysage bocager ne présente pas facilement de vue d'ensemble, et s'appréhende plutôt lors des déplacements et dans les transitions avec les villes-belvédères des vallées (Bellac).



Photographie 52 – 1865 La Basse-Marche aux abords du village de Thiat (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)

VI.2.6.2. Rapport à la ZIP sur l'aire d'étude éloignée

• Relation visuelle et perceptions générales de la ZIP

L'unité paysagère de la Basse-Marche accueille la seconde partie de la ZIP. De ce fait, elle se trouve particulièrement concernée par les relations visuelles rapprochées qui seront explicitées par la suite, dans la description détaillée de l'aire d'étude rapprochée.

Globalement, sur l'aire d'étude éloignée, la Basse-Marche présente des caractéristiques similaires aux Terres Froides : les visibilitées sont fortement limitées par le réseau bocager arboré ou arbustif (ou les deux) et les plans successifs de végétation rendent la ZIP relativement discrète.

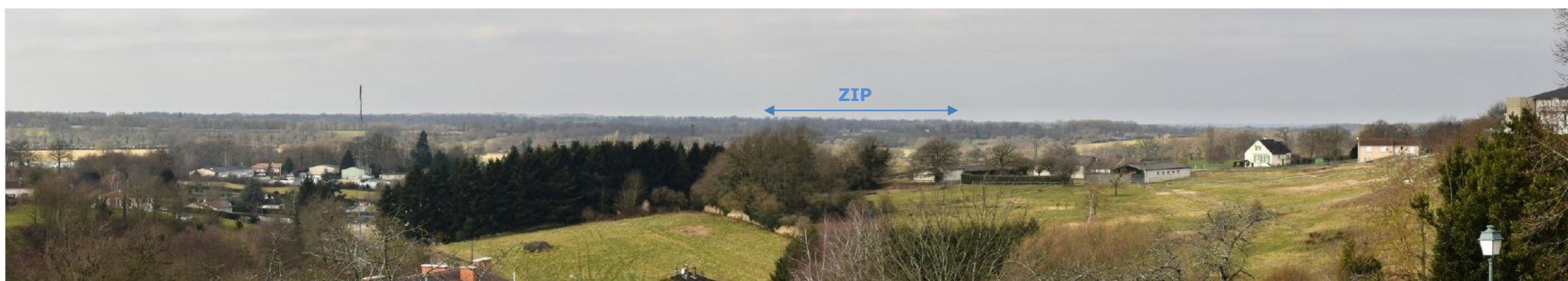
Toutefois, les reliefs relatifs du sud-est du territoire d'étude sont à l'origine de quelques visibilitées effectives notamment autour de la ville de Dorat et de la RD 942 (très partielles). Ainsi, sur l'**aire d'étude éloignée**, la **sensibilité globale** de l'entité paysagère vis-à-vis de la ZIP **est faible**. Des sensibilités plus importantes peuvent être ponctuellement relevées du fait de la diminution progressive de la distance à la ZIP et du niveau d'enjeu élevé de certains monuments, sites ou villages.

• Lieux de vie spécifiques

Capitale de l'ancienne province de la Basse-Marche, le bourg du **Dorat** est implanté sur un rebord du plateau de la Basse-Marche, sur les rives du Courthoizon qui prend sa source à proximité. Le Dorat a depuis 2016 acquis le label de « **Petite cité de caractère** » valorisant ainsi la cité fortifiée et son patrimoine culturel religieux : les **Ostensions Limousines**, cérémonies de vénération des reliques des saints locaux, sont inscrites au **Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité par l'UNESCO**. Ainsi, tous les sept ans, les reliques des saints protecteurs du Dorat, Israël et Théobald, sont sorties de la collégiale et portées en procession dans les rues de la ville. Les Ostensions limousines revêtent aujourd'hui un caractère folklorique, d'intérêt patrimonial, social et touristique. Le **niveau d'enjeu** en dehors de tout projet du bourg du Dorat est **fort**.



Photographie 53 – 1910 Vue partielle et lointaine sur la ZIP au nord du village de Darnac, le long de la RD 49 (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)



Photographie 54 –3 Vue lointaine sur la ZIP depuis l'esplanade de Dorat (Source : état initial issu du carnet de photomontage, Geophom le 15 février 2015)

En situation de léger belvédère, Le Dorat présente des visibilitées en direction de la ZIP, notamment depuis le boulevard des Pyrénées, l'esplanade du bourg, la limite bâtie ouest et depuis la RD 4b à l'ouest du bourg (Cf. photographies ci-dessous). Le bas de l'aménagement est masqué de façon plus ou moins importante selon les points de vue. L'esplanade du Dorat constitue point d'orgue des panoramas sur la Basse-Marche et donc sur la ZIP du Renard. La distance à la ZIP étant de plus de 17 km, cela permet d'atténuer le rapport d'échelle des potentielles machines et le **niveau de sensibilité** de la ville est **modéré**.

Dans le centre-bourg, l'**église Saint-Pierre-ès-Liens (MH.46)** et l'**hôtel de la Pouge (MH.43)** sont insérés dans un tissu urbain dense ne permettant pas d'échappée visuelle sur le grand paysage. A l'extérieur du bourg, l'**ancien hospice de Grandchamp (MH. 44)** n'est pas accessible (propriété privée). Depuis la RD 25 qui borde la propriété, des vues extrêmement partielles et lointaines ont été relevées (Cf. **Photographie 57 page 60**) mettant en co-visibilité indirecte et partielle le clocher de l'**église Saint-Pierre-ès-Liens (MH.46)**. Aucune co-visibilité n'a été relevée sur les deux autres monuments historiques. Les visibilitées relevées étant particulièrement réduites et furtives, le **niveau de sensibilité** de ces monuments est évalué à **négligeable**.

Bien que la végétation et le bâti (murs) gênent les échappées visuelles en direction de la ZIP depuis les abords immédiats de la **Porte Bergère (MH.45)**, cette dernière est située sur les remparts de la ville, à proximité du boulevard des Pyrénées et de l'esplanade du bourg. Or des visibilitées partielles et lointaines sur la ZIP existent depuis ces espaces, liés au rôle de vigie des remparts et de la Porte Bergère. Le **niveau de sensibilité de ce monument est donc faible**.



Photographie 55 – 1904 Vue partielle et lointaine sur la ZIP depuis la sortie ouest de Dorat, le long de la RD 4b (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)



Photographie 56 – 1903 Vue lointaine sur la ZIP depuis la limite bâtie ouest du Dorat (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)



Photographie 57 – 1898 Vue extrêmement partielle et lointaine sur la ZIP depuis les abords de l'ancien hospice de Grandchamp ou Notre-Dame de la Consolation (MH.44) le long de la RD 25 (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)

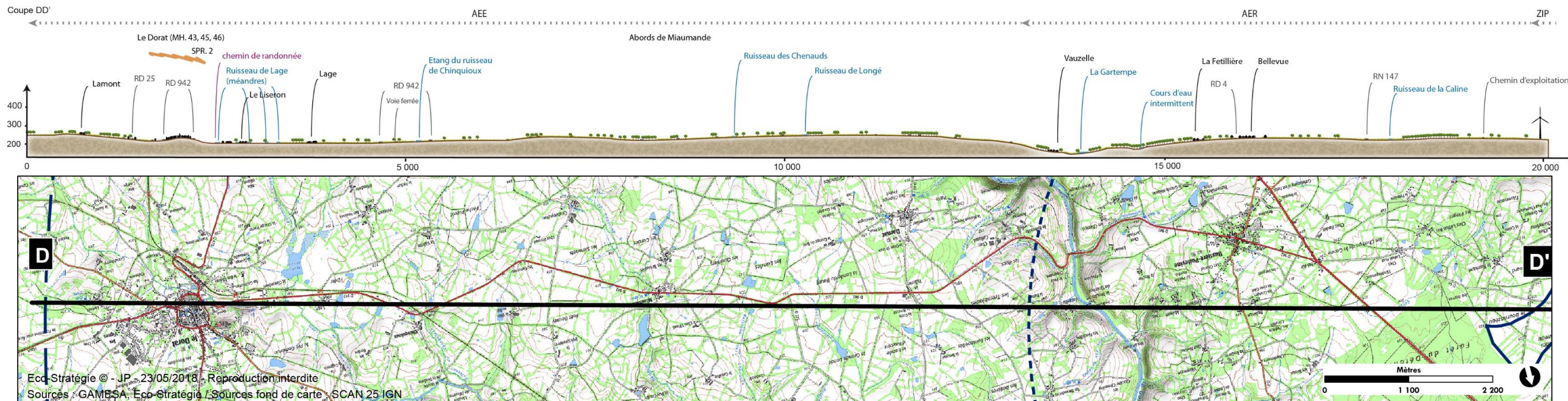


Figure 24 - Coupe DD' de Le Dorat à la ZIP

*Afin de révéler la topographie de façon pertinente, l'échelle verticale (hauteurs) est différente de l'échelle horizontale (longueurs). Cette déformation de la coupe permet d'exprimer clairement les reliefs et les visibilitées en direction de la ZIP qui ne seraient pas lisibles avec des échelles similaires. En aucun cas elle n'influe sur l'occupation du sol. Notons que les éoliennes disposées au sein de la ZIP sont à titre indicatif et ne correspondent pas à un projet réel. Leur hauteur est de 180 m.

VI.2.6.3. Rapport du patrimoine règlementé à la ZIP

- **Les églises, croix et lanternes**

L'**église Saint-Genest (MH.35)** à Azat-le-Ris est insérée dans le tissu urbain et la végétation qui entoure le village protège le clocher de l'édifice des co-visibilités. Son **niveau de sensibilité** est donc **négligeable**.

La **lanterne des Morts (MH. 48) à Oradour Saint-Genest** se trouve au sein du cimetière du village. Des visibilités extrêmement partielles (bouts des pales) sont possibles (cf. **Photographie 59 page 62**) Au vu de la distance et du caractère extrêmement réduit des visibilités potentielles avec la ZIP, le **niveau de sensibilité de l'édifice est évalué à négligeable**.

La **chapelle Sainte-Marie-Madeleine de la Plain (ou la Plaigne) (MH.52)** à Tersannes est située hors de la ZIP de la ZIP et de ce fait n'est pas concernée par des visibilités. Aucune co-visibilité n'a été relevée et son **niveau de sensibilité vis-à-vis de la ZIP est négligeable**.

- **Les sites inscrits**

Le **Château du Fraisse et ses jardins (MH. 47 et SI. 4)** sont situés dans le sud du territoire d'étude, sur la commune de Nouic. Le site comprend le château du Fraisse, témoin majeur de l'architecture de la Renaissance en Limousin, quelques dépendances ainsi que le paysage environnant, constitué d'un parc et de vastes prairies bocagères. Accueillant le public pour les visites, les réceptions et les nuits, le château bénéficie d'une reconnaissance élargie et son **niveau d'enjeu** en dehors de tout projet est **modéré**.

Concernant ses relations visuelles avec la ZIP, elles sont inexistantes car le Bois de Janvier le la Bois Adolphe s'imposent au premier plan. Ainsi, les **sensibilités du château du Fraisse et de ses jardins sont négligeables**.

Le site protégé du **Rocher de l'Isop (SI. 5)** concerne la vallée de l'Isop sur une partie où la rivière s'est frayé un passage au sein de la roche granitique. À cet endroit, l'encaissement de l'Isop a généré un relief singulier au sein d'un paysage de grands plateaux parsemé de rochers dont le nombre, les dimensions, les formes et les dispositions confortent la dimension pittoresque des lieux. Signalé depuis les villages alentour, le site bénéficie d'une reconnaissance locale notable et un sentier permet de le parcourir. Son **niveau d'enjeu** en dehors de tout projet est **fort**.

Des visibilités partielles sont présentes lors de la descente depuis Saint-Barbant vers le site. Toutefois, la végétation (ripisylve, haie bocagère arbustive et arborée) atténue grandement ces perceptions et lorsqu'on se rapproche de la rivière, la ZIP est masquée. Ainsi, la **sensibilité** du site au regard de l'aménagement potentiel est **faible**.



Photographie 58 – 1917 Site du Rocher de l'Isop (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)



Photographie 59 – 1906 Visibilités extrêmement partielles sur la ZIP depuis la Lanterne aux morts à Oradour Saint-Genest (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)



Photographie 60 – 1916 Visibilités partielles sur la ZIP le long de l'accès au site du Rocher de l'Isop (SI. 5) (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)





Tableau 7 - Tableau de synthèse des sensibilités de l'aire d'étude éloignée

Intitulé		Rappel des enjeux	Effets potentiels d'un développement éolien de 180 m de haut au niveau de la ZIP	Bilan des sensibilités
L'aire d'étude éloignée				
Vallée de la Vienne et ses affluents				
Relations visuelles et perceptions générales depuis l'unité		Fort	Pas de visibilité depuis le fond de vallée. Co-visibilités partielles, lointaines et ponctuelles depuis la rive gauche, au sein de fenêtres visuelles ou à travers un premier plan de branchage.	Faible
L'Isle-Jourdain		Modéré	Visibilités partielles et lointaines depuis la RD 10. Co-visibilités indirectes et partielles depuis la RD 8 et la RD 110.	Faible
Lussac-les-Châteaux		Modéré	Absence ou visibilité négligeable. Absence ou co-visibilité négligeable.	Nul
Patrimoine réglementé				
L'Isle-Jourdain	Eglise Saint-Paixent (MH.7)	Modéré	Visibilités partielles et lointaines depuis la RD 10 qui jouxte l'édifice. Pas de co-visibilités.	Faible
Lussac-les-Châteaux	Maison du 15e siècle (MH. 8) Grotte de La Marche (MH. 9) Ermitage (MH. 10) Château (ancien) (MH. 11)	Faible	Absence de visibilité. Absence de co-visibilité.	Nul
Le Vigeant	Eglise (MH.6)	Modéré	Absence de visibilité. Absence de co-visibilité.	Nul
Persac	Eglise (MH.22)	Modéré	Absence de visibilité. Absence de co-visibilité.	Nul
Queaux	Château du Fougeret (MH.28)	Faible	Absence de visibilité. Absence de co-visibilité.	Nul
	Château de la Messelières (MH. 29)	Faible	Absence de visibilité. Absence de co-visibilité.	Nul
Persac	Château de la Mothe (MH.23)	Faible	Absence de visibilité. Absence de co-visibilité.	Nul
Mouterre-sur-Blourde	Site classé des 3 chênes du pont de l'Ane (SC.2)	Faible	Absence de visibilité. Absence de co-visibilité.	Nul
Vallée de la Creuse, de la Gartempe et ses affluents				
Relations visuelles et perceptions générales depuis l'unité		Fort	Pas de visibilité possible depuis le fond de vallée (hors ZIV théorique de la ZIP ou végétation). Rive droite met en co-visibilités partielles la vallée avec la ZIP depuis les hameaux Les Brousses, Boismeunier, Les Hauts Tours, Le Breuil, etc. Co-visibilités partielles et ponctuelles au sein de fenêtres visuelles ou à travers un premier plan de branchage.	Modéré
Montmorillon		Fort	Absence ou visibilité négligeable. Absence ou co-visibilité négligeable.	Nul
Bellac		Fort	Absence ou visibilité négligeable. Absence ou co-visibilité négligeable.	Nul
Patrimoine réglementé				
Montmorillon	Ancien Hôtel-Dieu (MH.12)	Fort	Absence ou visibilité négligeable. Absence ou co-visibilité négligeable.	Nul
	Maison dite du Brouard (MH.13)	Fort		Nul
	Hôtel (MH.14)	Fort		Nul
	Hôtel de Moussac (MH.15)	Fort		Nul
	Eglise Saint-Martial (MH.19)	Fort		Nul
	Eglise Notre-Dame (ancienne) (MH.20)	Fort		Nul
	Quartier Brouard et ses abords (SI.6)	Fort		Nul
Bellac	Hôtel du 18e siècle, actuellement sous-préfecture de Bellac (MH.36)	Modéré	Absence ou visibilité négligeable. Absence ou co-visibilité négligeable.	Nul
	Vieux pont (MH.37)	Modéré		Nul
	Eglise de l'Assomption de la Très Sainte-Vierge (MH.38)	Fort		Nul
	Centre ancien de Bellac (SI. 1)	Fort		Nul
Bourg-Archambault	Eglise Saint-Laurent (MH.1)	Modéré	Absence de visibilité. Absence de co-visibilité.	Nul
	Château (MH.2)	Modéré	Visibilités hivernales possibles depuis le pied du château et visibilités depuis l'édifice. Pas de co-visibilités	Faible
Saulgé	Ancienne chapelle de Sa ulgé (MH.31)	Faible	Pas de visibilité. Co-visibilités indirectes, lointaines et ponctuelles depuis la RD 116	Faible




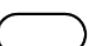
Intitulé		Rappel des enjeux	Effets potentiels d'un développement éolien de 180 m de haut au niveau de la ZIP	Bilan des sensibilités
L'aire d'étude éloignée				
	Donjon de Lenest (ou de Lenet) (MH.32)	Faible	Visibilités lointaines et partielles depuis les abords. Co-visibilités possibles depuis l'accès au hameau.	Faible
Darnac	Château de la Côte-au-Chapt (MH.40)	Faible	Pas de visibilités. Co-visibilités indirectes et partielles.	Faible
Saint-Bonnet-de-Bellac	Château de Montagrier (MH. 50)	Faible	Absence de visibilité. Absence de co-visibilité.	Nul
	Château de Bagnac (MH. 51)	Faible	Absence de visibilité. Absence de co-visibilité.	Nul
Dinsac La Bazeuge	Pont du Cheix (MH.41) Moulin de la Barre (MH.42)	Faible	Absence de visibilité. Absence de co-visibilité.	Nul
Peyrat-de-Bellac	Vieux pont de Beissat sur la Gartempe (MH.49)	Faible	Absence de visibilité. Absence de co-visibilité.	Nul
Bussière-Poitevine Saint-Bonnet-de-Bellac Saint-Sornin-la-Marche	Vallée de la Gartempe en aval du pont Saint-Martin (SI. 2)	Fort	Absence de visibilité effective depuis le fond de vallée. Co-visibilités ponctuelles et partielles depuis la rive droite, notamment depuis l'aire d'étude rapprochée.	Modéré
Lathus-Saint-Rémy	Rives de la Gartempe (SI. 7) et Vallée de la Gartempe (SC. 1)	Fort	Absence de visibilité effective depuis le fond de vallée. Co-visibilités ponctuelles et partielles depuis la rive droite, notamment depuis le hameau de Peux Pintureaux.	Modéré
Darnac Thiat	Saut de la Brame (SI. 3)	Fort	Absence de visibilité. Absence de co-visibilité. Visibilités partielles depuis le départ du sentier d'accès, dans le hameau Le Breuil.	Faible
Les Brandes du Poitou				
Relations visuelles et perceptions générales depuis l'unité		Fort	Visibilités extrêmement partielles (bout de pales) et lointaines depuis la RD 117, au sud de l'unité. Pas de co-visibilité sur ces parcelles.	Faible
Saint-Léomer	Vestiges gallo-romains de Mazamas (MH.30)	Faible	Absence de visibilité. Absence de co-visibilité.	Nul
Les Terres de Brandes				
Relations visuelles et perceptions générales depuis l'unité		Faible	Visibilités discrètes, partielles et lointaines au sein de longues fenêtres visuelles car le motif végétal se raréfie.	Faible
Les Terres Froides				
Relations visuelles et perceptions générales depuis l'unité (aire d'étude éloignée)		Modéré	Globalement visibilités fortement limitées par la structure bocagères du plateau. Visibilités ponctuelles, partielles (emprise verticale et horizontale) et lointaines.	Faible
Lathus-Saint-Rémy	Eglise Saint-Maurice (MH. 4)	Faible	Absence de visibilité. Co-visibilités partielles depuis la rue du château.	Faible
Montmorillon	Eglise Saint-Martin (MH. 18)	Modéré	Absence de visibilité. Absence de co-visibilité.	Nul
	Lanterne aux morts (MH. 17),	Faible		Nul
	Montjoie en pierre (MH.16)	Faible		Nul
Plaisance	Presbytère (MH. 24)	Faible	Absence de visibilité. Absence de co-visibilité.	Nul
	Eglise Notre-Dame (MH. 25)	Modéré		Nul
	Croix de cimetière et caveaux (MH. 27)	Faible		Nul
Oradour Fanais	Eglise Saint-Martin (MH.34)	Modéré	Absence de visibilité. Absence de co-visibilité.	Nul
Lathus-Saint-Rémy	Château du Cluzeau (MH.3)	Faible	Absence de visibilité. Absence de co-visibilité.	Nul
	Dolmen (MH.5)	Faible		Nul
Montmorillon	Dolmen (MH.21)	Faible	Absence de visibilité. Absence de co-visibilité.	Nul
Sillars	Dolmen de la Bassetière I (MH. 33)	Faible	Absence de visibilité. Absence de co-visibilité.	Nul
Lathus-Saint-Rémy	Chêne pédonculé (SC.3)	Faible	Absence de visibilité. Absence de co-visibilité.	Nul
La Basse Marche				
Relations visuelles et perceptions générales depuis l'unité (aire d'étude éloignée)		Modéré	Globalement visibilités fortement limitées par la structure bocagères du plateau. Visibilités ponctuelles, partielles (emprise verticale et horizontale) et lointaines.	Faible

Intitulé		Rappel des enjeux	Effets potentiels d'un développement éolien de 180 m de haut au niveau de la ZIP	Bilan des sensibilités
L'aire d'étude éloignée				
Le Dorat		Fort	Visibilités partielles et lointaines en direction de la ZIP depuis l'esplanade, le boulevard des Pyrénées, la limite bâtie ouest et depuis la RD 4b. Co-visibilités extrêmement partielles et lointaines depuis la RD 25.	Modéré
Le Dorat	Hôtel de la Pougé (MH.43)	Fort	Absence de visibilité. Absence de co-visibilité.	Nul
	Ancien hospice de Grandchamp ou Notre-Dame de la Consolation (MH.44)	Fort	Visibilités extrêmement partielles et lointaines depuis la RD 25. Jugées négligeables. Pas de co-visibilité repérée sur le territoire d'étude.	Nul
	Porte Bergère (MH.45)	Fort	Visibilités lointaines depuis ses abords, au niveau du boulevard des Pyrénées. Pas de co-visibilité.	Faible
	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens (MH.46)	Fort	Absence de visibilité. Co-visibilités extrêmement partielles et lointaines depuis la RD 25. Jugées négligeables.	Nul
Azat-le-Ris	Eglise Saint-Genest (MH.35)	Modéré	Absence de visibilité. Absence de co-visibilité.	Nul
Oradour Saint-Genest	Lanterne des Morts (MH. 48)	Faible	Absence de visibilité. Absence de co-visibilité.	Nul
Nouic	Château du Fraisse (MH.47) et ses jardins (SI.4)	Modéré	Absence de visibilité. Absence de co-visibilité.	Nul
Tersannes	Chapelle Sainte-Marie-Madeleine de la Plain (ou la Plaigne) (MH.52)	Modéré	Absence de visibilité. Absence de co-visibilité.	Nul
Saint-Barbant	Rocher de l'Isop (SI. 5)	Fort	Visibilité partielles présentes lors de la descente du sentier depuis le village vers le site.	Faible





Synthèse des sensibilités sur l'aire d'étude éloignée

-  ZIP
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée
-  Zone d'Influence Visuelle théorique





Zone bâtie

-  Zone bâtie / sensibilité forte
-  Zone bâtie / sensibilité modérée
-  Zone bâtie / sensibilité faible
-  Zone bâtie / sensibilité négligeable

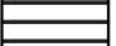



Patrimoine

-  Monument historique
 -  sensibilité forte
 -  sensibilité modérée
 -  sensibilité faible

Les monuments historiques à la sensibilité négligeable ne sont pas représentés

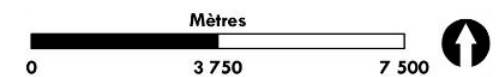
-  Site inscrit, classé
 -  sensibilité forte
 -  sensibilité modérée
 -  sensibilité faible

Les sites inscrits ou classés à la sensibilité négligeable ne sont pas représentés

-  SPR
 -  sensibilité forte
 -  sensibilité modérée
 -  sensibilité faible

Les sites patrimoniaux remarquables à la sensibilité négligeable ne sont pas représentés

Figure 25 – Synthèse des sensibilités liés au réseau viaire à l'échelle du territoire d'étude



VI.3. Sensibilités sur l'aire d'étude rapprochée

C'est à cette échelle que le projet éolien est le plus visible

- exceptés les fonds de vallée les plus éloignés, la totalité de l'aire d'étude est incluse dans la zone d'influence visuelle potentielle d'un parc éolien éventuellement construit sur la ZIP ;
- les éoliennes sont davantage lisibles : l'observateur comprend l'aménagement car il le distingue parfaitement.

Sous réserve de l'absence de végétation, les machines créent alors un point d'appel paysager important du fait de leur taille, de leur couleur et de leur verticalité. Notons qu'à cette échelle rapprochée les effets potentiels ne sont jamais négligeables (l'aménagement fera véritablement partie du paysage proche et même dans les secteurs de non visibilité, elles seront toujours proches). Ainsi, les effets potentiels peuvent être faibles mais sont plus souvent modérés ou forts. La modification n'induit pas forcément une perte de l'identité du paysage ni de la singularité de l'entité paysagère. Le maintien d'un paysage agricole (compatible avec le développement éolien), mais aussi le choix de l'implantation, le nombre d'éoliennes, les boisements, sont autant d'éléments qui favorisent une bonne intégration d'un parc éolien dans le paysage proche.

VI.3.1 Les paysages de l'aire d'étude rapprochée

L'aire d'étude rapprochée s'inscrit dans les unités paysagères des Terres Froides, de la Basse-Marche et, aux extrémités du périmètre, des vallées de la Vienne, de la Gartempe et de leurs affluents. Il s'agit donc de paysages doucement vallonnés, marqués par la présence d'un bocage dense qui entoure des prairies pâturées, des espaces cultivés ou des étangs d'élevage piscicole. Ainsi, le réseau bocager structure le territoire avec des strates arborées et arbustives fortement présentes, à l'origine de longs effets de couloir sur les axes de circulation et de l'absence de points de vue panoramiques sur les paysages.

Les massifs forestiers sont morcelés en de petits boisements, dont le plus grand est la forêt du Défant, à l'est de la ZIP. Le réseau hydrographique est très dense avec une multiplication des sources, des rivières, des petits étangs et des mares. La vallée de la Gartempe traverse l'est de l'aire d'étude rapprochée, dans une entaille encaissée qui suit un axe sud/nord à l'est de Bussière-Poitevine. A l'ouest, c'est la vallée de l'Isop, affluent de la Grande Blourde, qui marque la topographie du territoire. Ces vallées boisées révèlent quelques vues sur les paysages bocagers des plateaux à l'occasion des situations de basculement vallée/plateau.

Le bâti se répartit de façon diffuse sur l'aire d'étude rapprochée, avec tout de même des villages principaux : Adriers, à l'ouest, Bussière-Poitevine, au sud-est et, dans une moindre mesure, Saint-Rémy-en-Montmorillon, au nord-est. De nombreux petits hameaux agricoles ou d'habitation se répartissent sur les plateaux et dans les vallées. Associés à la structure bocagère, ils sont peu perceptibles et cette discrétion accentue la sensation d'une aire d'étude rapprochée peu habitée.

La RN 147, qui relie Bellac à Lussac-les-Châteaux, traverse l'aire d'étude rapprochée du sud-est au nord-ouest. Elle rencontre la RD 942, au niveau du village de Bussière-Poitevine qui bénéficie de la proximité de ces deux axes de circulation primaires.





Photographie 61 – 1790 Bocages arborés de l'aire d'étude rapprochée le long de la RD 107 (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)



Photographie 62 - 1959 Discrétion du bâti sur le territoire : absence de vue sur la silhouette urbaine de Bussière-Poitevine depuis la RN 147 (Source : ECO-STRATEGIE, le 20 avril 2018)

Hameaux les plus proches de la ZIP

-  ZIP
-  Aire d'étude rapprochée

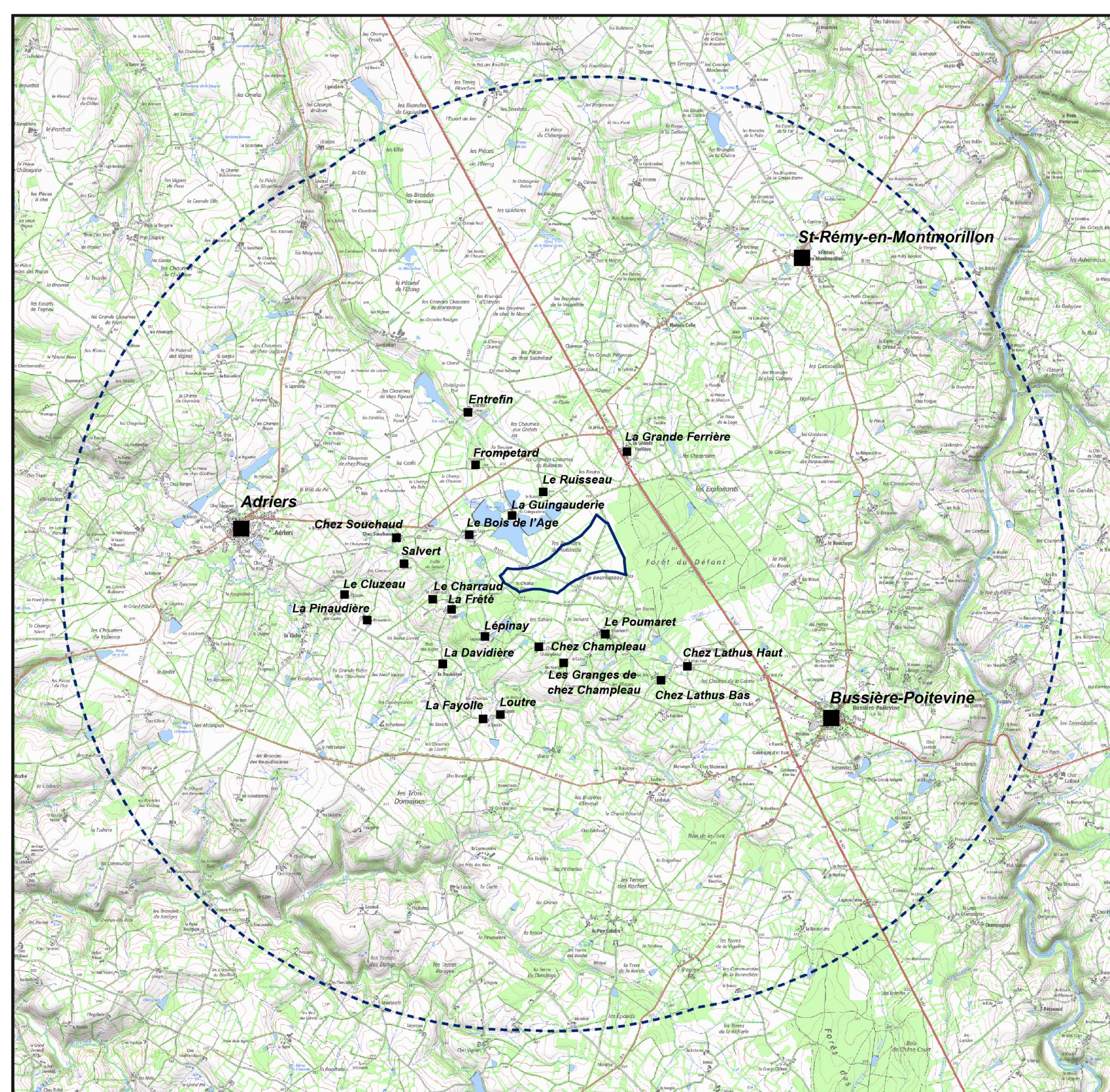
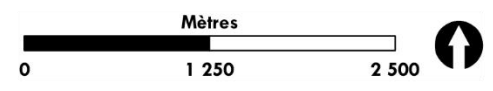


Figure 26 - - Hameaux détaillés dans l'analyse des sensibilités de l'aire d'étude rapprochée



VI.3.2 Les relations du territoire à la ZIP du projet éolien du Renard

VI.3.2.1. Depuis l'aire d'étude rapprochée

La densité du bocage des plateaux des Terres Froides et de la Basse Marche limite fortement les vues dégagées sur les paysages et l'absence de relief marqué limite également les vues sur la ligne d'horizon. Ainsi, bien que la quasi-totalité de la ZIP soit localisée au sein de la ZIV théorique, les visibilitées effectives en direction de la ZIP se concrétisent à l'occasion d'ouvertures plus ou moins ponctuelles dans le tissu végétal.

Cette configuration protège globalement les nombreux hameaux de l'aire d'étude rapprochée, et bien que des perceptions de la ZIP existent, le **niveau de sensibilité global** modéré de ce territoire **est lié à la proximité du site d'étude**.

VI.3.2.2. Depuis les paysages vécus

- **Les principaux bourgs**

Les trois villages suivants sont les lieux de vie principaux de l'aire d'étude rapprochée. De taille modeste, ils se localisent sur les plateaux bocagers et présentent un **niveau d'enjeu faible** en dehors de tout projet.

Adriers

Le village d'Adriers compte autour de 700 habitants (INSEE 2015) et s'inscrit sur le plateau bocager des Terres Froides. De taille modeste, c'est un village rural implanté à proximité de la Franche Doire, affluent de la Grande Blourde. Il est implanté le long des axes secondaires de la RD 10 et de la RD 729 et est traversé par le GRP Vienne-Limousine. Aujourd'hui, les parcs éoliens d'Adriers Energies (5 machines) et des Terres Froides (5 machines) sont en activité, proximité du village. Ainsi, le motif éolien est déjà présent dans les horizons visuels du village.

Entièrement inscrit au sein de la ZIV théorique du projet éolien du Renard, le village d'Adriers est toutefois relativement protégé par le bocage dense du plateau des Terres Froides. Des relations visuelles à la ZIP existent (visibilité et co-visibilité), notamment depuis les sorties est du village

(Cf. **Photographie 63**, **Photographie 64 ci-dessous**) et depuis les axes de circulation ouest (Cf. **Photographie 65** et **Photographie 66 ci-dessous**). Ces perceptions sont grandement atténuées par la présence des haies arborées qui limitent les ouvertures sur les paysages alentours et qui constituent des obstacles visuels successifs. Depuis le village en lui-même, les bâtiments constituent également des obstacles visuels et les visibilitées sur le projet sont rares. Ainsi, le **niveau de sensibilité** du village vis-à-vis du développement éolien sur la ZIP est **faible**.

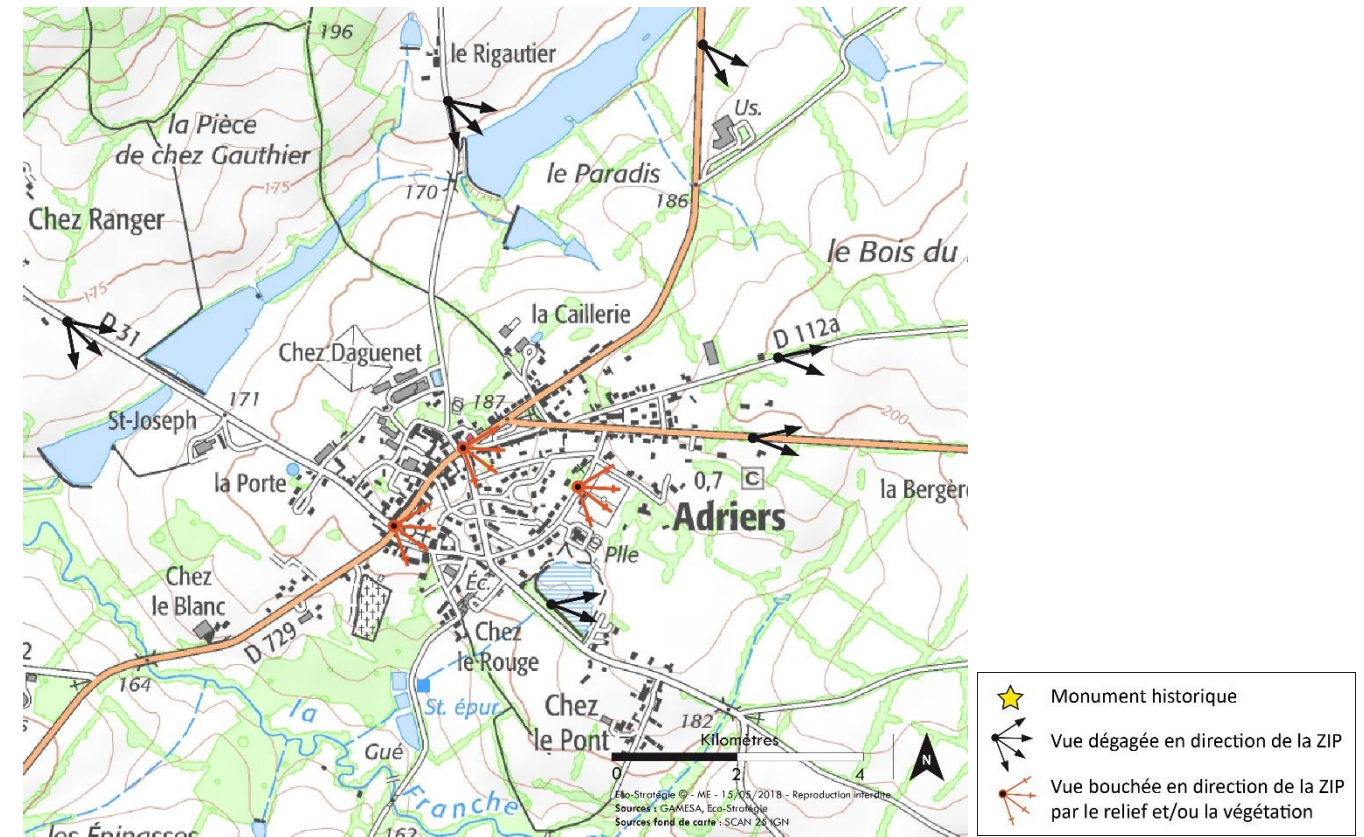


Figure 27 - Schéma des perceptions en direction de la ZIP depuis le village d'Adriers



Photographie 63 - 1773 Visibilité partielle sur la ZIP depuis la RD 112A à l'est du village d'Adriers (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)